



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRINTEMPS DE LA RURALITÉ

DOSSIER DE PRESSE
— JUILLET 2024

SOMMAIRE

05 ÉDITORIAL

06 INTRODUCTION : ENJEUX DE LA CONCERTATION NATIONALE

11 I. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

- 12 Les enjeux de l'accès à l'offre artistique et culturelle
- 14 La richesse et le dynamisme de la Culture dans les territoires
- 16 La mobilité des œuvres, des artistes, des publics en ruralité
- 17 Les défis en matière de moyens humains et financiers, de gouvernance, de cohésion et de participation

23 II. UNE NOUVELLE DONNE EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX

- 26 Valoriser la culture et les initiatives locales qui font la fierté de nos territoires
- 28 Soutenir les acteurs et le maillage culturels de proximité
- 33 Faciliter la mobilité des artistes, des oeuvres et des publics
- 36 Accompagner les porteurs de projet par une ingénierie adaptée

40 III. ÉTAT DES LIEUX ET INITIATIVES REMARQUABLES EN HEXAGONE ET DANS LES OUTRE-MER

- 41 État des lieux de l'action du ministère de la Culture en milieu rural
- 44 Quelques exemples d'initiatives en milieu rural soutenues par le ministère de la Culture

65 ANNEXES

ÉDITORIAL



Rachida Dati © Laurent Vu
| Ministère de la Culture, SIPA PRESS

Deux convictions m'ont inspirée pour lancer le Printemps de la ruralité en janvier 2024.

D'un côté, la ruralité est une réalité quotidienne pour un tiers des Français, mais elle reste, trop souvent, un impensé de nos politiques culturelles. L'action des directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

constitue une heureuse exception, avec un fort engagement des équipes du ministère de la Culture dans les territoires. Mais cette action doit aujourd'hui être relayée par une mobilisation globale, totale, pour mieux prendre en compte la diversité de nos territoires et des publics qui s'y trouvent.

Que la ruralité soit encore trop souvent un impensé de nos politiques culturelles n'empêche pas, et c'est ma deuxième conviction, que les territoires ruraux soient le lieu d'une vie culturelle particulièrement riche. Cette vie culturelle en ruralité, il faut la reconnaître, et mieux l'accompagner.

N'oublions pas que ces territoires comprennent 57% des lieux culturels, dont 72% des bibliothèques et 55% des monuments historiques. L'effervescence culturelle qu'ils connaissent souvent est un terreau de cohésion et de fierté : c'est elle qui permet de dire qu'il n'y a aucun désert culturel en France. C'est elle qui permet de dire aussi que la culture est un service public, dans la ruralité plus encore qu'ailleurs : elle y crée du lien social, contribue à revitaliser nos campagnes.

La consultation que j'ai lancée dans le cadre du Printemps de la ruralité a eu un écho exceptionnel, comme en attestent le nombre et la qualité des contributions. Les 35 280 connexions constatées sur la plateforme en ligne et les réponses associées, les 44 débats organisés en région ainsi que les missions des parlementaires Virginie DUBY-MULLER et Frédérique ESPAGNAC et de l'Inspection générale des affaires culturelles sur ce sujet ont permis de composer un corpus d'idées et d'enseignements inédit sur la vie culturelle en milieu rural.

Ces contributions au débat ont souligné des points de fragilité que nous ne pouvons plus ignorer : insuffisante valorisation de l'offre culturelle existante ; décalage parfois constaté avec les attentes locales ; difficultés d'accessibilité en raison des temps et coûts de transport ; complexité dans l'accompagnement des porteurs de projets...

Le plan France Ruralités a constitué une première pierre de l'édifice des réponses auxquelles nous devons travailler, en inscrivant certains dispositifs culturels dans les axes structurants des politiques territoriales de l'Etat à l'attention des zones rurales. Le ministère de la Culture a également déployé ces dernières années des outils ayant un fort impact dans ces territoires comme le fonds d'innovation territoriale (FIT), l'été culturel ou le fonds incitatif et partenarial (FIP). Le lancement d'une collecte nationale en 2023 avec un réduction fiscale exceptionnelle de 75 % pour la restauration des édifices religieux des communes de moins de 10 000 habitants a aussi répondu à une attente majeure de nos concitoyens en matière de protection de ces édifices emblématiques de nos territoires.

Il faut reconnaître ces initiatives, mais assumer qu'elles ne suffisent pas. Il est maintenant nécessaire de porter une ambition inédite, pour changer de regard sur la vie culturelle en milieu rural, soutenir ses acteurs et ses lieux et créer un dialogue nouveau entre les formes culturelles urbaines et rurales.

C'est le sens du plan que nous présentons aujourd'hui, à la suite de la consultation. Ses quatre axes – valoriser, soutenir, faire circuler et accompagner – constituent une approche cohérente, ambitieuse et concrète. Ce plan se fonde sur la consultation, à laquelle il apporte des réponses structurantes, efficaces. Il impliquera tous les services et opérateurs du ministère de la Culture, quels que soient leurs domaines d'interventions. Il s'appuiera sur le concours et la force d'initiative des collectivités locales, souvent les principaux contributeurs aux projets soutenus, et sur les structures associatives dont la vitalité, notamment grâce à leurs bénévoles, est le terreau de la vie sociale. Il mobilisera tous les secteurs culturels, du spectacle vivant à la protection du patrimoine en passant par les médias et les industries culturelles, l'enseignement et la recherche.

L'élan généré par le Printemps de la ruralité témoigne de l'intérêt que portent tous nos concitoyens à la vie culturelle en milieu rural. Par son histoire et sa géographie, notre pays dans son ensemble doit une part considérable de sa culture à la France rurale. La vitalité de la culture en ruralité est un bien commun pour tous les Français et doit être reconnue et soutenue comme telle.

C'est l'ambition que j'ai souhaité donner au ministère pour les années à venir.

Rachida DATI,
Ministre de la Culture

Introduction : enjeux de la concertation nationale

Un tiers des Français vit en milieu rural : 15% dans les bourgs ruraux et 18% dans des zones à habitat dispersé ou très dispersé. Pour ces 22 millions de Français, l'offre culturelle est souvent moins importante que pour le reste de la population.

La ministre de la Culture, Rachida DATI, à l'occasion de son déplacement à Nontron (Dordogne) le 22 janvier dernier, a lancé le Printemps de la ruralité, **une grande concertation nationale sur l'offre culturelle en milieu rural**, afin de réfléchir collectivement à une évolution de la politique culturelle en ruralité, et de ses modalités.

Cette concertation a pris différentes formes : une consultation numérique, des événements-débats en région, une mission de l'Inspection générale des affaires culturelles, un sondage sur la vie culturelle en zone rurale et deux missions parlementaires.

Dès le 6 février 2024, **le ministère de la Culture a mis en ligne la consultation numérique avec quatre questionnaires dédiés chacun à un groupe d'acteurs** : habitants, représentants de collectivités, acteurs culturels et acteurs du monde associatif. Ouverte jusqu'au 31 mars 2024, cette consultation numérique avait pour objectif **de recueillir des avis et des propositions et de mettre en valeur toutes les initiatives ou actions qui existent déjà au sein des zones rurales**. Au total, ce sont 35 280 connexions qui ont été enregistrées via cette plateforme, pour un échantillon total de 21 867 répondants, parmi lesquels 40% d'habitants.

En parallèle de cette consultation, de nombreuses rencontres ont été organisées sur tout le territoire par les Directions Régionales des Affaires culturelles (DRAC/DAC), en lien étroit avec les préfetures. Réunissant élus, représentants de collectivités, artistes, associations, habitants, elles ont permis de favoriser le dialogue, et contribué elles aussi à identifier les freins et faciliter l'émergence de propositions innovantes dans le domaine de la culture en milieu rural.

Ce sont ainsi **44 événements – débats, ateliers, conférences, rencontres** – qui ont ainsi été organisés sur l'ensemble du territoire national. Au total, ces rencontres ont réuni plus de 3 500 personnes tout au long de ce « Printemps de la ruralité ».

En parallèle, la ministre a saisi l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) pour lancer une mission relative à l'action du ministère de la Culture en direction des habitants des territoires ruraux. Au total, près de **120 personnes ont été auditionnées**, représentantes de plus de 50 associations, institutions et organismes publics ou privés intervenant en milieu rural.

Un sondage sur la vie culturelle en zone rurale a par ailleurs été commandé à l'institut CSA. Réalisé à partir d'un panel représentatif de la population rurale composé de 2 010 personnes, l'objectif était de compléter et vérifier les enseignements tirés de la consultation nationale.

Enfin, deux missions parlementaires sur l'ingénierie culturelle et sur la mobilité en milieu rural ont été respectivement confiées à Madame Virginie DUBY-MULLER, députée de Haute-Savoie, et à Madame Frédérique ESPAGNAC, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques.

L'ensemble de ces éléments a permis de composer un corpus d'idées et d'enseignements, d'identifier les freins et les opportunités pour présenter aujourd'hui les fruits de cette consultation.

FOCUS

Qu'entend-on par « ruralité » ?

CATÉGORIES DE COMMUNES RURALES CLASSIFICATION INSEE 2023

[D'après la grille communale de densité à 7 niveaux]

La grille communale de densité de l'Insee classe les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. La grille communale permet ainsi d'identifier les communes rurales, réparties en 3 catégories : les « **bourgs ruraux** », le « **rural à habitat dispersé** » et le « **rural à habitat très dispersé** ».

- **LES BOURGS RURAUX** sont définis par un espace contigu d'une densité d'au moins 300 habitants au km² et une population totale comprise entre 500 et 4 999 habitants.

- **LE RURAL À HABITAT DISPERSÉ** est constitué des zones de faible densité, d'au moins 50 habitants au km² en dehors des bourgs ruraux.

- **LE RURAL À HABITAT TRÈS DISPERSÉ** regroupe les espaces de très faible densité, inférieure à 50 habitants au km².

AINSI, LES COMMUNES RURALES REGROUPENT :

- **22 millions d'habitants** soit un tiers de la population

- **88% des communes françaises**

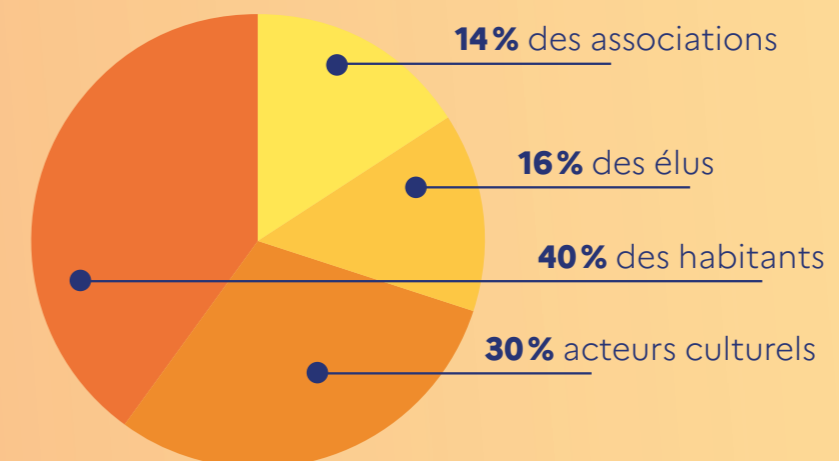
Source : INSEE, 2021.

Chiffres clés de la consultation numérique nationale

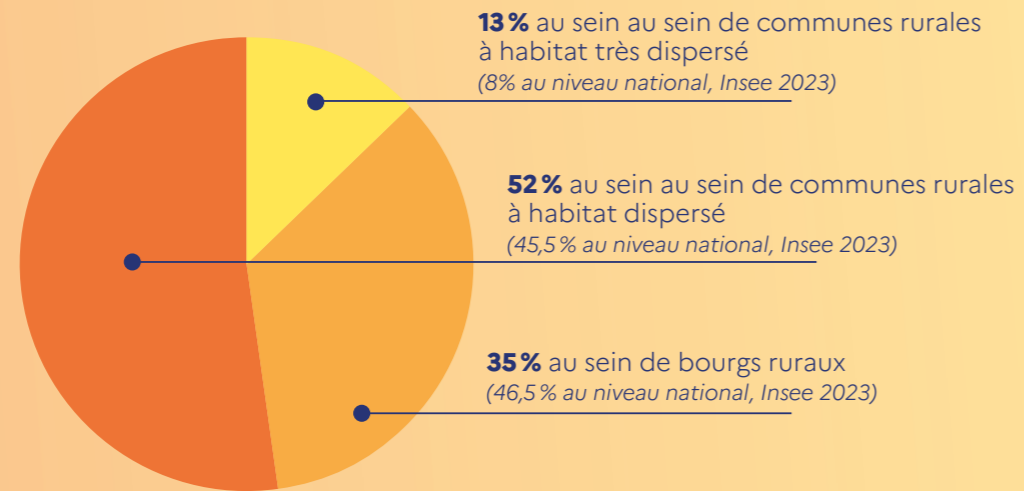
- Plus de **35 000 connexions** sur la plateforme numérique Printemps de la ruralité du 6 février au 31 mars 2024

- Un échantillon final total de **21 867 répondants**

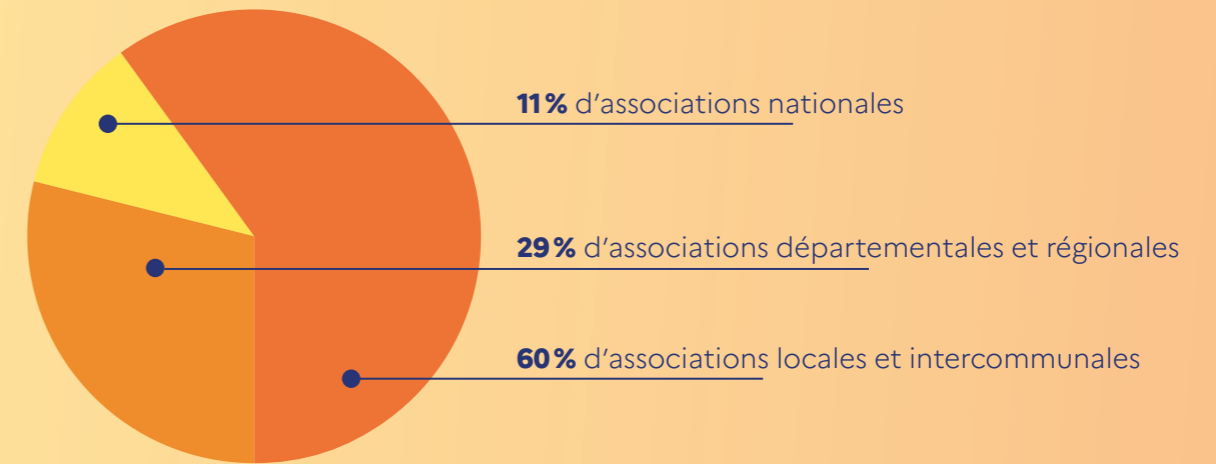
PROFIL DES VISITEURS : UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DE PARTICIPATION



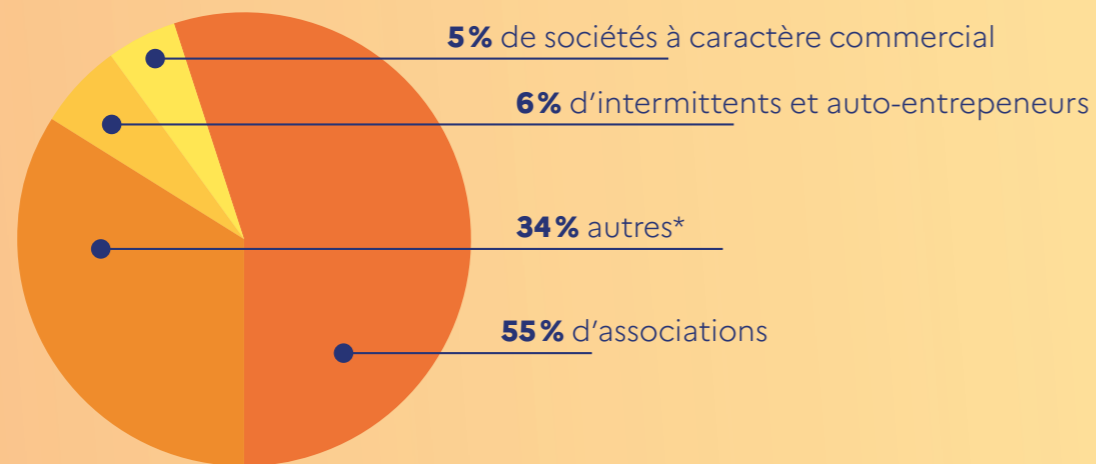
PROFIL DE RÉPONDANTS « HABITANTS » : LES COMMUNES RURALES LARGEMENT REPRÉSENTÉES



PROFIL DE RÉPONDANTS « ASSOCIATIONS » : UNE PRÉPONDÉRANCE D'ASSOCIATIONS LOCALES

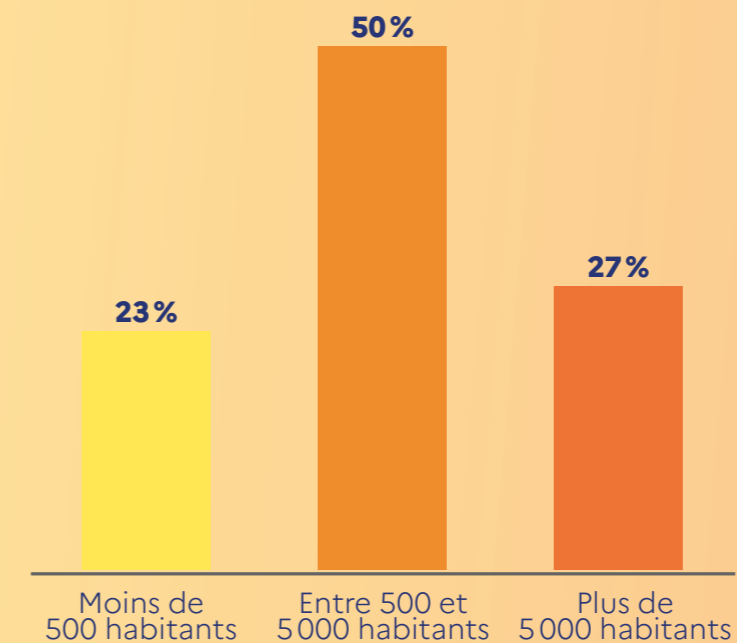


PROFIL DE RÉPONDANTS « ACTEURS CULTURELS » : LES ASSOCIATIONS SONT MAJORITAIRES



* Collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, bibliothèques/médiathèques, artistes-auteurs, syndicats, musées, régies municipales.

PROFIL DE RÉPONDANTS « ÉLUS » : UNE MAJORITÉ D'ÉLUS REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ENTRE 500 ET 5 000 HABITANTS (BOURGS RURAUX)



I. Les grands enseignements de la concertation

1 — LES ENJEUX DE L'ACCÈS À L'OFFRE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

2 — LA RICHESSE ET LE DYNAMISME DE LA CULTURE DANS LES TERRITOIRES

3 — LA MOBILITÉ DES ŒUVRES, DES ARTISTES, DES PUBLICS EN RURALITÉ

4 — LES DÉFIS EN MATIÈRE DE MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS, DE GOUVERNANCE, DE COHÉSION ET DE PARTICIPATION

La consultation numérique, le sondage de l'institut CSA, les contributions transmises au ministère de la Culture, ainsi que les débats organisés par les directions régionales des affaires culturelles ont permis de faire émerger un certain nombre d'enseignements sur les grands enjeux de la culture en ruralité aujourd'hui.

1 — Les enjeux de l'accès à l'offre artistique et culturelle

La connaissance de l'offre existante

Accéder à la culture, c'est déjà connaître l'offre culturelle à proximité de son lieu de résidence. La richesse de la vie et des ressources culturelles locales manquent parfois de visibilité. D'où l'importance de dynamiser les efforts de communication et de promotion de l'ensemble des initiatives culturelles, artistiques et associatives, mais aussi du patrimoine existant.

« L'évènementiel est relayé inégalement sur notre territoire par les médias. Les nouveaux arrivants ne savent pas où chercher le "calendrier" des manifestations, des concerts... On va au cinéma pour prendre le programme... mais où voir qu'il y a un petit concert gratuit dans le petit village d'à côté? »

(un élu)

La proximité des lieux culturels

L'accessibilité, c'est aussi pouvoir se rendre dans les équipements culturels.

Les territoires ruraux sont certes moins bien dotés en nombre que les zones intermédiaires ou urbaines, mais ils ne sont pas des déserts culturels ni en termes de lieux (bibliothèques, archives, cinémas, librairies, tiers-lieux), ni en termes de tissu associatif et de manifestations culturelles (festivals, fêtes, patrimoine...). Néanmoins la question de l'éloignement des lieux culturels est un enseignement fort de la consultation. **Tout comme le prix des billets, jugé parfois trop élevé** par les habitants.

« En milieu rural, pour avoir accès à la culture, il faut avoir accès à la voiture. »

(un habitant)

L'attractivité de l'offre

Un certain nombre de parties prenantes de la consultation souligne le décalage entre l'offre culturelle proposée et l'intérêt du public. En écho, les créations participatives (c'est-à-dire associant artistes et habitants) ou encore l'association des habitants dans la construction des programmations ont été évoquées.

« Les populations ont l'impression de ne pas être concernées ou ont tout simplement un manque d'intérêt. »

(un acteur culturel)

2 — La richesse et le dynamisme de la Culture dans les territoires

« La culture, ça se cultive à la campagne. »

(contribution de l'Association des maires ruraux de France)

La culture, un enjeu central dans les territoires ruraux

La présence d'activités culturelles dans les communes est une dimension très importante pour la plupart des acteurs des territoires ruraux, et notamment pour les élus et les habitants. La culture, dont le patrimoine local, renvoie aussi pour beaucoup à l'histoire et à l'identité de chaque territoire, ainsi qu'aux enjeux de sociabilité et des liens intergénérationnels.

« La culture y est particulièrement importante, car elle est créatrice de lien social. Grâce aux événements organisés, les habitants se rassemblent, se retrouvent. »

(un élu)

Prendre appui sur la richesse humaine, culturelle et patrimoniale des territoires pour y renforcer l'offre et les pratiques culturelles

Il apparaît important de **reconnaître et valoriser la culture présente dans les territoires ruraux et ses spécificités locales**, notamment en soutenant les dynamiques associatives locales. Émerge en outre la nécessité d'appuyer cette offre sur le terreau existant, d'associer les habitants et de décroquer la culture pour qu'elle puisse croiser les fêtes, traditions et initiatives locales ainsi que d'autres univers comme, de manière non exhaustive, l'agriculture, la gastronomie, le sport, l'éducation, l'écologie, l'artisanat, ou encore le cadre de vie.

Le patrimoine est aussi vu comme un levier de la vie culturelle locale à renforcer.

« Attention, on a parfois l'impression qu'on nous fait une faveur de nous amener la culture de la ville. Or nous avons aussi nos pépites. Il faut juste des médiateurs pour les révéler. »

(un participant à un débat régional)

Une envie de plus de culture !

- En renforçant l'offre culturelle existante, en déployant une programmation innovante, à l'image des territoires ruraux, et en investissant l'espace public, quotidien mais aussi les espaces naturels.
- Par la pratique amateur ou encore des ateliers de création impliquant les habitants.
- Par plus d'artistes dans les territoires, comme l'ont exprimé notamment élus et habitants et une offre culturelle à l'année (et moins saisonnière).

« L'été, il se passe plein de choses, mais l'hiver est long... »

(un participant à un débat régional)

3 — La mobilité des œuvres, des artistes, des publics en ruralité

La mobilité, une question centrale

La mobilité est un enjeu central, souligné par beaucoup de participants à la concertation, notamment à travers les difficultés d'accessibilité géographique, les temps de trajet trop longs pour accéder à des activités culturelles, le manque de transport en commun ou encore le coût des déplacements. Cette problématique est aussi celle des œuvres et des spectacles (stockage, lieux d'accueil, équipement technique...).

« Le coût des transports est un casse-tête quand on veut faire sortir les enfants. Un artiste peut venir dans la classe mais un musée, un château, il faut bien se déplacer pour aller le voir. »

(une enseignante du 1er degré)

La nécessaire amélioration de la mobilité des publics

Les pistes évoquées concernent notamment le développement des transports publics à l'échelle d'un bassin de vie, ou encore celui du co-voiturage (via par exemple une plateforme, ou centrés sur les lieux de diffusion culturelle).

« Développer des transports en commun et/ou des navettes publiques pour se rendre dans les lieux culturels. »

(une habitante)

Et sur l'autre versant, le souhait de renforcer l'itinérance des œuvres sous toutes leurs formes, mais aussi des spectacles et des artistes

- L'itinérance de l'offre culturelle : cinémas itinérants, livres, art contemporain, spectacle vivant...
- L'action « hors les murs » des institutions culturelles.
- Le soutien à des lieux « intermédiaires », « tiers-lieux » ou à d'autres lieux non spécifiquement culturels, qui sont porteurs de sociabilité et qui peuvent accueillir des actions ou manifestations culturelles.

« Puisqu'il est difficile pour les habitants de se rendre dans les centres culturels, c'est la culture qui vient à eux ! Nous participons à tous les appels à projets, toutes les initiatives, en misant beaucoup sur l'itinérance qui nous permet de toucher toutes les communes du territoire. »

(un élu)

4 — Les défis en matière de moyens humains et financiers, de gouvernance, de cohésion et de participation

Le manque de ressources financières tant des collectivités territoriales que des lieux et des porteurs de projets est l'un des principaux freins identifiés au développement culturel local.

« Des subventions mieux ciblées pour les structures en milieu rural. »

(une association)

Les lourdeurs administratives, notamment des demandes de subventions et des appels à projets, sont évoquées comme un frein, tout comme la difficulté à identifier les bons interlocuteurs pour les financements. La nécessité d'une approche pluriannuelle est très souvent soulignée, à l'instar du besoin de « temps long » dans le développement culturel des territoires.

« Les principaux obstacles sont le financement, la lourdeur administrative pour obtenir des subventions. On se noie sous des tonnes de papiers qui nous sont demandés encore et encore. »

(une association)

La place déterminante du bénévolat et la nécessité de travailler en réseau

À noter le rôle crucial et essentiel des bénévoles dans la vie culturelle locale, notamment dans l'organisation des manifestations culturelles et le sentiment de leur raréfaction et de leur vieillissement sans relève réellement présente.

« Dans une petite commune, l'élu est tout seul pour concevoir, initier, porter et organiser les projets culturels. »

(un élu)

« Dans le milieu rural, la base de la culture, c'est le bénévolat. »

(un participant à un débat régional)

Les enjeux de l'ingénierie culturelle, pour les petites communes, et de la **formation des élus** sont soulignés.

« On va accompagner les bibliothèques sur de l'ingénierie de projet : identifier un public, construire un budget, contacter des artistes, des prestataires. On va former l'ensemble des acteurs concernés au projet, pas seulement les bibliothécaires mais aussi les professionnels en dehors du champ culturel strictement, comme la petite enfance. »

(une professionnelle de bibliothèque départementale)

Les pistes des économies d'échelle, de l'encouragement à la polyvalence des lieux sont souvent apparues, ou encore celles **des mutualisations** (des moyens techniques, humains, logistiques).

« Sur un territoire rural plus qu'ailleurs, il est nécessaire de travailler en réseau »

(une actrice culturelle)

L'importance de la coordination stratégique et politique des différents échelons de collectivités territoriales a été soulignée, tout comme la nécessité de créer du lien, de **travailler ensemble** pour les différentes parties prenantes (encourager la concertation des acteurs, créer des réseaux ou favoriser la mise en réseau, impliquer les habitants). L'élaboration de projets culturels de territoire est également évoquée comme moyens de fédérer, d'associer, de mettre en cohérence les initiatives et de répondre aux besoins au plus près des territoires.

« Fédérer les acteurs culturels, pas de concurrence, de la complémentarité. »

(une association)

COMMENT LES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX PERÇOIVENT-ILS LA VIE CULTURELLE DE LEUR TERRITOIRE ?

CULTURE ET RURALITÉ, LE LIEU ET LE LIEN

67%

des répondants accordent de l'importance à la présence d'activités culturelles sur leur commune de résidence

78%

des répondants estiment habiter à moins de 15 km d'une bibliothèque ou médiathèque



PETIT PALMARÈS DES ACTIVITÉS CULTURELLES LES PLUS PRISÉES DES HABITANTS EN 2023

- 63% des répondants sont allés au cinéma au cours des 12 derniers mois
- 53% ont visité un monument historique
- 41% sont allés dans une bibliothèque ou médiathèque
- 35% ont assisté à un concert
- 35% ont visité un musée ou une exposition

ITINÉRANCE, PARTICIPATION, NUMÉRIQUE... UNE PROPOSITION CULTURELLE MULTIFORME AU SERVICE DES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX

Un habitant sur deux (46%) dans les territoires ruraux bénéficie d'une offre culturelle itinérante :



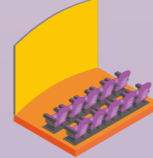
Exposition : **22%**



Cirque : **16%**



Bibliobus : **12%**



Cinéma itinérant : **10%**

34%

Un tiers des habitants des zones rurales s'implique dans des activités culturelles notamment en faisant du bénévolat.

34%

des habitants des zones rurales pratiquent au moins une activité artistique en amateur (et parmi eux, 78% à titre individuel).

89%

ont pratiqué au moins une activité culturelle en ligne dans les 12 derniers mois.



RÉINVENTER LA CULTURE DANS LES TERRITOIRES RURAUX : LES ENJEUX ET LES DÉFIS

Quels sont les freins à la participation aux événements culturels ?

- 42% jugent le prix des billets trop élevé
- 38% jugent que l'offre proposée ne les intéresse pas
- 35% jugent que les lieux culturels sont trop éloignés
- 49% pensent qu'une meilleure information sur la programmation culturelle leverait ces freins

Les trois principaux défis culturels à relever :

1

Mieux faire connaître l'offre culturelle existante : **45%**

2

Mieux rénover le patrimoine local (églises, monuments...) : **42%**

3

Renforcer les liens intergénérationnels : **37%**



Les concerts : **44%**



Les fêtes, carnivals, parades : **33%**



Les projections cinématographiques (**28%**), festivals (**28%**) et les spectacles (**26%**)

Source : sondage CSA mené entre le 19 février et le 27 février 2024 sur la vie culturelle dans les territoires ruraux sur un échantillon de 2010 habitants des communes rurales âgés de 15 ans et plus.

II. Une nouvelle donne en faveur des territoires ruraux

1 — VALORISER LA CULTURE ET
LES INITIATIVES LOCALES QUI FONT
LA FIÈRTE DE NOS TERRITOIRES

2 — SOUTENIR LES ACTEURS
ET LE MAILLAGE CULTURELS
DE PROXIMITÉ

3 — FACILITER LA MOBILITÉ DES
ARTISTES, DES ŒUVRES ET DES PUBLICS

4 — ACCOMPAGNER LES PORTEURS
DE PROJET PAR UNE INGÉNIERIE ADAPTÉE

Le Plan culture et ruralité

I. VALORISER LA CULTURE ET LES INITIATIVES LOCALES QUI FONT LA FIERTÉ DE NOS TERRITOIRES

1. « Villages en fête » : soutenir 1 000 projets de pratiques culturelles festives et collectives ancrées dans les territoires (chant choral, danses, contes, fanfares, carnivals, théâtre, parade...)
2. Moderniser et renforcer l'attractivité des musées ruraux
3. Faire du pass Culture l'outil de géolocalisation de référence pour découvrir l'offre et la vie culturelles de proximité dans les territoires ruraux
4. Rendre visible au niveau national et local le patrimoine culturel immatériel français

II. SOUTENIR LES ACTEURS ET LE MAILLAGE CULTURELS DE PROXIMITÉ

5. Accroître le soutien aux radios associatives rurales et d'outre-mer
6. Soutenir l'action culturelle des librairies rurales et expérimenter de nouvelles formes itinérantes
7. Aider les marchands de presse en ruralité à moderniser leurs espaces de vente
8. Affirmer les monuments historiques dans leur rôle d'animateur culturel du territoire
9. « Festivals à l'année » : aider les festivals en ruralité à déployer une action territoriale structurante et une programmation hors saison
10. Développer 50 « scènes culturelles de proximité » portées par les acteurs de l'éducation populaire dans des territoires à faible densité d'équipements culturels
11. Ouvrir des centres culturels dans les établissements de l'enseignement agricole volontaires
12. Aider les cafés, mairies et lieux polyvalents en zone rurale à rémunérer les artistes employés pour des spectacles et concerts
13. Lutter contre les déserts architecturaux en incitant et en préparant les jeunes architectes à l'installation en milieu rural

III. FACILITER LA MOBILITÉ DES ARTISTES, DES ŒUVRES ET DES PUBLICS

14. Approfondir la diffusion du cinéma dans tous les territoires
15. Soutenir les communes ou EPCI en milieu rural dans la mise en place de solutions de mobilité autour de lieux ou activités culturels
16. Valoriser et déployer l'action territoriale des grands établissements nationaux
17. Déployer un réseau de 100 artothèques sur le territoire
18. Organiser une résidence d'artistes par département implantée en ruralité

IV. ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET PAR UNE INGÉNIERIE ADAPTÉE

19. Libérer l'ingénierie à tous les niveaux pour coordonner et renforcer des projets culturels dans les territoires ruraux
20. Identifier au sein de chaque DRAC un interlocuteur ruralité dédié, en particulier pour les maires
21. Réarmer l'État local sur les missions liées à l'architecture et au patrimoine
22. Déployer une ingénierie spécialisée dans le domaine de l'architecture et du patrimoine pour les communes rurales
23. Développer les missions d'ingénierie des bibliothèques départementales

Le Printemps de la ruralité, consultation exceptionnelle par le nombre et la diversité de ses participants, a manifesté la qualité de l'action culturelle dans les territoires ruraux et l'importance qu'elle revêt pour ses habitants. Les difficultés et enjeux spécifiques qu'elle a permis d'identifier appellent une réponse inédite, ambitieuse et concrète du ministère de la Culture : le Plan culture et ruralité.

Un plan inédit car le ministère ne s'est sans doute jusqu'à maintenant pas suffisamment penché sur les besoins spécifiques des espaces ruraux. Si l'action culturelle a très tôt été pensée de manière décentralisée dans un souci d'aménagement du territoire, la formidable effervescence culturelle de la vie rurale peut rester à l'écart des dispositifs du ministère de la Culture. C'est pourtant elle qui fait la fierté et la cohésion de nos territoires et qui permet de dire qu'il n'y a pas de désert culturel en France. Partout, des gens vivent de culture et font vivre leur territoire à travers la culture. Partout, le patrimoine local participe dans sa variété à la beauté de la France. Ces actions et ces lieux vivants doivent être mieux connus et reconnus.

Le plan France Ruralités a récemment permis d'inscrire certains dispositifs culturels dans les axes structurants des politiques territoriales de l'État à l'attention des zones rurales. De même, le lancement d'une collecte nationale en 2023 avec une réduction fiscale exceptionnelle de 75% pour la restauration des édifices religieux des communes de moins de 10 000 habitants a répondu à une attente majeure de nos concitoyens en matière de protection de ces édifices emblématiques de nos territoires.

Le « Plan culture et ruralité » présente aujourd'hui une ambition nouvelle : changer notre regard sur la vie culturelle en milieu rural, soutenir ses acteurs et ses lieux et créer un dialogue nouveau entre les formes culturelles urbaines et rurales. Ce chantier implique tous les services et opérateurs du ministère de la Culture, quels que soient leurs domaines d'interventions. Il s'appuie sur le concours et la force d'initiative des collectivités locales qui sont souvent les principaux contributeurs aux projets soutenus. Il mobilise tous les secteurs culturels, du spectacle vivant à la protection du patrimoine en passant par les médias et les industries culturelles, l'enseignement et la recherche.

Les actions prévues seront mises en place à compter de fin 2024. Ces mesures ont pour objectif de toucher de manière durable les lieux et manifestations culturels qui sont les plus présents dans le quotidien de la France rurale. L'effectivité de leur mise en œuvre s'appuie en particulier sur les structures associatives dont la vitalité, notamment grâce à leurs bénévoles, est le terreau de la vie sociale.

Les mesures sont regroupées au sein de quatre axes principaux, qui permettent de répondre, ensemble, aux enjeux soulevés par la consultation nationale. Faire connaître et reconnaître l'action culturelle de nos territoires ruraux, cela passe d'abord par la valorisation des initiatives locales, de la culture patrimoniale et des événements festifs qui font la fierté de nos territoires. Cette valorisation ne saurait se faire sans un soutien concret, financier mais aussi organisationnel, afin de permettre un renforcement des acteurs et équipements culturels. Pour être connues et accessibles, ces initiatives locales valorisées doivent être au cœur d'une véritable politique de mobilité : face à la réalité géographique et démographique, il faut soutenir la circulation des œuvres et des artistes, et la mobilité des publics. Enfin, la pérennisation et la consolidation de ces actions culturelles exigent une nouvelle ingénierie qui passe par un soutien aux collectivités et un réarmement de l'État pour accompagner les porteurs de projets.

Le Plan culture et ruralité en bref :

- Une ambition pour l'ensemble des services du ministère de la Culture et de ses opérateurs
- 23 mesures regroupées en 4 axes
- 8 types de lieux culturels soutenus : bibliothèques, monuments, librairies, musées...

1 — VALORISER LA CULTURE ET LES INITIATIVES LOCALES QUI FONT LA FIERTÉ DE NOS TERRITOIRES

1. « VILLAGES EN FÊTE » : SOUTENIR 1 000 PROJETS DE PRATIQUES CULTURELLES FESTIVES ET COLLECTIVES ANCRÉES DANS LES TERRITOIRES (CHANT CHORAL, DANSES, CONTES, FANFARES, THÉÂTRE)

CONSTAT

La formidable richesse de la culture du monde rural s'exprime tout particulièrement par les événements festifs et collectifs qui s'y déroulent. Fêtes communales, Fest-noz bretons, Saint-Jean, ou carnivals antillais, en passant par les fêtes médiévales ou les ferias, sont autant d'occasions de transmettre dans la convivialité traditions et rituels. Leur force réside dans la participation active et directe de chacun qui y trouve une occasion de pratiquer de manière collective des danses, des chants ou d'autres formes artistiques. Ces fêtes témoignent de la diversité des pratiques culturelles, créent du lien social intergénérationnel sur un territoire et contribuent au sentiment d'appartenance des habitants à un collectif.

MESURE

Sur le modèle du plan Fanfares qui a permis de soutenir des projets associatifs locaux pour faire de la formation et dégager du temps de répétition, soutenir financièrement les associations organisant des fêtes locales dans la dimension artistique et culturelle de leur projet : formation des amateurs et des encadrants, achat de matériel, intervention d'artistes professionnels, partenariats avec des structures culturelles... Il s'agit de reconnaître l'importance de ces pratiques et événements pour leur territoire, et au-delà, et de leur apporter un soutien inédit. Les DRAC instruiront les demandes et pourront intervenir, avec un budget dédié, pour un montant compris entre 1 000€ et 7 000 € par projet.

2. MODERNISER ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MUSÉES RURAUX

CONSTAT

Sur les 1 223 musées dotés de l'appellation « musée de France », 363 musées sont situés en zone rurale. Ils conservent et présentent des collections très diverses qui reflètent l'histoire, la société mais aussi la vie artistique et intellectuelle d'un territoire. Une partie importante de ces musées dispose de moyens de fonctionnement modestes.

Or un musée est un lieu capital de représentation de son territoire pour les personnes qui y vivent. En conservant les objets et collections, il contribue à la connaissance de l'héritage qui nous est collectivement transmis. La grande richesse de collections en territoire rural mériterait d'être mieux connue et reconnue.

MESURE

Un plan de modernisation et d'action en faveur des musées situés en zone rurale et dans les villes de moins de 10 000 habitants, avec trois volets :

- Déployer un programme de travaux de remise à niveau pour les musées en zone rurale qui permette de **cofinancer avec des collectivités des opérations rapides et concrètes** (rafraîchissement de certaines salles, révision de signalétique ou de cartels, éclairage, mise aux normes techniques et de sécurité, aménagement d'une salle de médiation, etc.). Les DRAC seront chargées de recevoir et d'instruire les demandes. Le taux d'intervention ira jusqu'à 50 %.
- **Impulser une nouvelle politique partenariale des grands musées nationaux vers les musées situés dans des communes rurales ou labellisées Action cœur de ville ou Petites villes de demain.** Dans le but de renforcer la visibilité et l'attractivité de ces

structures locales, chaque musée national nouera entre 5 et 10 nouveaux partenariats par an en ce sens. Les projets s'inscriront dans la durée et incluront des prêts d'œuvre (chefs d'œuvre ou œuvres faisant particulièrement sens pour le territoire...), du soutien en ingénierie, de l'expertise et des actions de médiation. L'objectif est de

valoriser des musées de taille modeste habituellement peu soutenus par les acteurs nationaux.

- Publier un **catalogue national des musées en zone rurale et des œuvres remarquables** qu'ils conservent.

3. FAIRE DU PASS CULTURE L'OUTIL DE GÉOLOCALISATION DE RÉFÉRENCE POUR DÉCOUVRIR L'OFFRE ET LA VIE CULTURELLES DE PROXIMITÉ DANS LES TERRITOIRES RURAUX

CONSTAT

La moitié des habitants des territoires ruraux considère qu'ils manquent d'information sur la programmation culturelle à proximité. Disposer d'une plus grande visibilité sur l'offre culturelle existante constituerait, pour 71 % d'entre eux, un vecteur de participation à ces activités culturelles. Aussi, il convient de faire mieux connaître au plus grand nombre la programmation culturelle de proximité.

MESURE

Faire du pass Culture un vecteur privilégié pour faire connaître l'offre culturelle et la programmation de proximité dans les territoires ruraux. Alors que la ministre de la Culture a initié un projet de refonte du pass Culture pour en faire un outil au service de la

démocratisation culturelle (rééditorialisation de l'application, implication des acteurs culturels pour en renforcer le contenu de médiation, mise en visibilité des projets de création, référencement des offres de pratiques culturelles, partenariats avec les acteurs d'éducation populaire et les réseaux associatifs locaux), la SAS pass Culture mobilisera des moyens supplémentaires avec le souci de favoriser une équitable représentation que chacun peut avoir de la culture dans son territoire. Les acteurs culturels présents sur les territoires ruraux (bibliothèques, tiers-lieux, fanfares, salles communales...) seront invités à se faire référencer sur l'application.

Les territoires ruraux accueilleront la première expérimentation d'extension du pass Culture à l'ensemble des catégories d'âge, dans ses fonctionnalités de recensement, d'information, de suggestion et de cartographie géolocalisée.

4. RENDRE VISIBLE AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL FRANÇAIS

CONSTAT

Souvent méconnu, ayant même pu être délaissé par les politiques patrimoniales, le patrimoine culturel immatériel (PCI), ou patrimoine vivant, désigne les pratiques sociales et culturelles transmises de génération en génération au sein d'une communauté (savoir-faire artisanaux, musiques et danses, fêtes et carnivals, savoir-faire et pratiques sociales culinaires, jeux et sports traditionnels, connaissances liées à la nature...). Ces biens communs proviennent majoritairement des territoires ruraux et sont au cœur de la vie locale et de l'inspiration contemporaine. Ils font l'objet d'une demande sociale croissante de reconnaissance. Si certains sont inscrits à l'UNESCO, un grand nombre sont inventoriés au niveau national sans être suffisamment mis en lumière.

MESURES

- **Mise en place d'une cérémonie nationale d'inscription à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel pour les éléments retenus l'année précédente.**
- **Créer un agenda national des activités et événements liés au patrimoine vivant :** Donner une visibilité à l'ensemble des activités et événements mettant en valeur des pratiques reconnues à l'Inventaire national du PCI

2 — SOUTENIR LES ACTEURS ET LE MAILLAGE CULTURELS DE PROXIMITÉ

5. ACCROÎTRE LE SOUTIEN AUX RADIOS ASSOCIATIVES RURALES ET D'OUTRE-MER

CONSTAT

Les radios associatives de proximité jouent un rôle crucial pour la vitalité des territoires ruraux et le renforcement du lien social. Présentes pour trois quart d'entre elles en milieu rural, elles sont au cœur des tissus associatifs locaux qu'elles participent à mettre en réseau et touchent de nombreux habitants par une programmation culturelle de proximité.

Elles font face à des problématiques spécifiques par rapport aux radios en territoires urbains :

- Fragilité des subventions des collectivités locales ;
- Frais plus importants engendrés par la couverture d'un territoire plus étendu (notamment pour les ateliers d'éducation aux médias et à l'information dans les établissements scolaires et la couverture des événements locaux) ;
- Marché publicitaire plus restreint.

MESURE

Créer un dispositif ciblé sur les radios situées dans les zones France ruralité revitalisation (FRR) et dans les territoires ultramarins, soit près de 220 radios. Cela prendra la forme d'un bonus à partir du fonds de soutien à l'expression radiophonique, représentant un gain moyen de l'ordre de 10 000 € par radio, au service d'une animation culturelle locale de qualité souvent permise par l'engagement de bénévoles.

6. SOUTENIR L'ACTION CULTURELLE DES LIBRAIRIES RURALES ET EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMES ITINÉRANTES

CONSTAT

La présence des librairies dans le quotidien des Français constitue un facteur essentiel de la visibilité du livre et du développement de la lecture. Elles contribuent, en complément des bibliothèques, à l'aménagement culturel du territoire et à la médiation culturelle. Le libraire est lui-même souvent l'incarnation de l'entrepreneur culturel de territoire qui, par son commerce et les événements qu'il met en place, anime la vie locale. Il est toutefois plus difficile pour une librairie de se développer en zone rurale qu'en ville car les clients sont plus rares et certaines charges (transport en particulier) sont plus lourdes.

MESURE

Doubler le soutien apporté par les DRAC aux projets d'action culturelle des libraires ruraux : une aide nouvelle sera apportée pour le financement des animations et événements organisés par les librairies en milieu rural ainsi que pour l'enrichissement de leurs assortiments

Soutenir les projets d'itinérance liés à des établissements existants, par une expérimentation en faveur des librairies qui combinent les deux approches. Seront ainsi aidés des projets de librairies itinérantes à condition qu'elles soient associées à des librairies gérant un magasin. Lancement de deux territoires d'expérimentation dès 2024 et nouvelles cibles en 2025.

7. AIDER LES MARCHANDS DE PRESSE EN RURALITÉ À MODERNISER LEURS ESPACES DE VENTE

CONSTAT

Le nombre de marchands de presse a diminué de 35 % en 20 ans. L'enjeu est particulièrement important en milieu rural où sont situés 40 % des marchands de presse existants et où ces lieux constituent des espaces de sociabilité du quotidien.

MESURE

Une majoration de l'aide à la modernisation des marchands de presse sera créée pour tenir compte des contraintes particulières des commerces en milieu rural. Elle permettra de soutenir les modernisations des espaces de vente. Cette majoration prendra la forme d'une bonification de l'aide de 10% et d'une suppression du plafond de dépenses.

8. AFFIRMER LES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LEUR RÔLE D'ANIMATEUR CULTUREL DU TERRITOIRE

CONSTAT

46 % des 45 000 immeubles protégés au titre des monuments historiques sont situés dans des communes de moins de 2000 habitants. Alors que ces monuments sont souvent des lieux forts d'identification pour tout le territoire et qu'ils pourraient constituer un cadre d'accueil valorisant pour des activités culturelles, la part de ceux ouverts au public est réduite. Ainsi, parmi les monuments historiques détenus par des propriétaires privés, moins de 10 % sont ouverts à la visite. Pour permettre un plus grand accès à ces monuments, les leviers d'incitation financière et l'engagement personnel des propriétaires sont déterminants. Des blocages de nature administrative et fiscale pourraient être levés pour inciter ces propriétaires à ouvrir davantage leurs monuments et à y organiser des activités culturelles.

MESURE

- **Faciliter la gestion quotidienne pour les propriétaires-gestionnaires privés de monuments historiques :** il s'agit de maintenir le bénéfice des dispositifs fiscaux des propriétaires privés de monuments historiques tout en facilitant l'exploitation commerciale d'activités liées (bénéfice d'un numéro SIRET; possibilité d'embauche de salariés, de saisonniers, voire de stagiaires ; possibilité d'équiper la boutique d'un terminal de paiement électronique ; réception de chèques vacances ; recensement dans le cadre du Pass culture...).
- **Développer l'offre de formation et de conseil en ingénierie pour accompagner les propriétaires publics et privés de monuments protégés dans leurs projets d'ouverture au public, de valorisation des métiers et de développement des usages :** Les propriétaires sont souvent confrontés à la difficulté d'ouvrir leurs monuments au public et de mettre en œuvre des projets d'action culturelle dans les lieux patrimoniaux dont ils ont la charge. Cet accompagnement sera développé en s'appuyant sur les relais existants disposant de l'expertise adéquate (Association des centres culturels de rencontre, Fondation du Patrimoine, Demeure historique, Vieilles Maisons Françaises, Association Remparts, et autres associations du patrimoine) dans le cadre des conventions passées avec le ministère de la Culture. Les collectivités territoriales intéressées pourront se faire accompagner par le CMN dans le cadre du « CMN Institut ».

- Préciser la notion d'accès au public en permettant la prise en compte des jours d'ouverture pour des visites sur réservation, effectuée notamment en ligne. Cette évolution correspond aux pratiques d'une partie du public à l'issue de la crise sanitaire, qui a vu la nécessité de mettre en place des jauges par réservation de créneaux horaires. L'ouverture de six heures par jour à la réservation serait dès lors suffisante pour acquitter le propriétaire de son obligation d'ouverture à la visite, plutôt que la

contrainte d'une ouverture effective de 6h par jour, même sans visiteurs. L'évolution souhaitée permettrait une amélioration de l'accueil des visiteurs dans les monuments historiques privés, tant au niveau sanitaire que du confort de visite, en permettant aux propriétaires d'améliorer l'organisation des visites avec, par exemple, le recours à des guides-conférenciers sur des créneaux réservés à l'avance.

9. « FESTIVALS À L'ANNÉE » : AIDER LES FESTIVALS EN RURALITÉ À DÉPLOYER UNE ACTION TERRITORIALE STRUCTURANTE ET UNE PROGRAMMATION HORS SAISON

CONSTAT

La dernière décennie a vu la création de nombreux festivals en milieu rural à côté de la dynamique observée dans les villes. Ce phénomène traduit parfois l'idée d'inscrire le temps fort villageois dans une attractivité touristique et territoriale plus large ou celle d'intégrer de nouveaux habitants et leurs aspirations culturelles. Ces festivals jouent parfois un rôle d'animation du territoire et de mobilisation de ses acteurs. Ils sont toutefois presque tous marqués par une forte saisonnalité et se concentrent sur la période estivale.

MESURE

Mieux soutenir les festivals en milieu rural, notamment sur les territoires où l'offre culturelle est faible, qui se distinguent particulièrement par :

- leur volonté d'animer et de fédérer le territoire sur lequel ils se trouvent en associant les élus, habitants et acteurs culturels ;
- la mise en place d'activités culturelles et de programmations tout au long de l'année.

Ce soutien passera notamment par la mise en place de financements dédiés à des actions à l'année, avec une majoration en cas de cofinancement par des collectivités. Une trentaine de festivals ruraux, de différentes tailles, feront l'objet d'une première vague de soutien d'ici la fin de l'année pour des projets en cours.

10. DÉVELOPPER 50 « SCÈNES CULTURELLES DE PROXIMITÉ » PORTÉES PAR LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DANS DES TERRITOIRES À FAIBLE DENSITÉ D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS

CONSTAT

Les fédérations d'éducation populaire constituent de réels relais en territoires ruraux. Alors que nombre de ces structures prennent en charge quotidiennement des actions culturelles, en proposant une programmation ainsi qu'un accompagnement des pratiques, notamment auprès de publics fragilisés, ces fédérations souffrent d'un manque de soutien national et de visibilité. Le dispositif proposé par les MJC des « scènes culturelles de proximité », liant

diffusion professionnelle et pratique en amateur, est particulièrement porteur et peut être proposé comme modèle de développement. Il implique les citoyens dans la construction d'une offre culturelle locale, et favorise l'émergence de nouvelles formes, notamment dans les pratiques culturelles des jeunes, ou dans le domaine de la culture scientifique.

MESURE

Développer 50 « scènes culturelles de proximité » dans les territoires où les structures culturelles sont peu présentes. Ces scènes développeront un axe de programmation culturelle d'une part et offriront un espace pour la pratique artistique en amateur d'autre

part. Elles seront portées par les fédérations et associations détentrices du nouveau label « Éducation populaire pour la culture ». Les DRAC seront chargées d'instruire les demandes, avec un financement dédié, une fois les premières structures labélisées.

11. OUVRIR DES CENTRES CULTURELS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE VOLONTAIRES

CONSTAT

Les établissements de l'enseignement agricole, peu identifiés par le monde culturel, constituent en réalité, avec leur expérience de l'enseignement socio-culturel et leurs différentes filières, des acteurs de premier plan pour porter des projets culturels. S'agissant des territoires ruraux moins bien couverts en matière d'équipements culturels, les établissements agricoles peuvent jouer un rôle central dans l'animation culturelle locale. Ils sont également des lieux de choix pour poser les questions qui lient culture et agriculture, interroger nos manières de faire, et développer des projets autour de la transition environnementale. Cette dimension culturelle pourrait bénéficier d'un nouvel élan à partir de la généralisation de nouveaux équipements de qualité.

MESURE

Développer des lieux dédiés à la pratique culturelle dans les établissements au bénéfice :

- Des élèves d'une part, qui peuvent mobiliser les espaces pour la pratique amateur dans le cadre de différents projets pédagogiques ;
- Des publics extérieurs du territoire, qui pourront investir les espaces autour d'une programmation artistique ou culturelle (lieu d'exposition, spectacles, etc.).

Dix premiers établissements seront identifiés dès 2024.

12. AIDER LES CAFÉS, MAIRIES ET LIEUX POLYVALENTS EN ZONE RURALE À RÉMUNÉRER LES ARTISTES EMPLOYÉS POUR DES SPECTACLES ET CONCERTS

CONSTAT

Les artistes du spectacle vivant résidant en milieu rural se produisent régulièrement dans des lieux polyvalents et selon des formats agiles. Ils assurent ainsi une présence artistique de proximité et inscrite dans des lieux de la convivialité quotidienne. Ces prestations sont souvent le premier voire l'unique rapport que peuvent entretenir certains habitants avec des artistes.

MESURE

Faciliter l'embauche d'artistes de manière occasionnelle par des communes, associations ou cafés, hôtels et restaurants pour accueillir des concerts et spectacles. Il s'agit en particulier de s'appuyer sur des structures et lieux qui ne sont pas spécifiquement dédiés au spectacle vivant : associations sportives, comités des fêtes, petits commerces comme les librairies, ou encore des associations d'éducation populaire ou de quartier... Le GIP Cafés-cultures sera chargé de la mise en œuvre de cette mesure dans les aides qu'il octroie.

13. LUTTER CONTRE LES DÉSERTS ARCHITECTURAUX EN INCITANT ET EN PRÉPARANT LES JEUNES ARCHITECTES À L'INSTALLATION EN MILIEU RURAL

CONSTAT

Les architectes sont fortement concentrés en Ile-de-France et dans les métropoles. Dans certains départements des déserts architecturaux apparaissent : l'Aisne et la Haute Marne comptent moins d'un architecte pour 10 000 habitants. Si les territoires ruraux sont considérés parfois comme une opportunité pour les jeunes architectes, il est important d'éviter les risques d'échec pour les architectes peu expérimentés, liés à la difficulté à trouver toutes les ressources nécessaires dans l'environnement proche

MESURE

- Accompagner l'insertion des professionnels dans ces territoires par :
- Le soutien à l'accueil d'étudiants en architecture en alternance dans les départements ruraux en stimulant la création de postes d'apprentis dans les entreprises et collectivités et en adaptant la maquette pédagogique des écoles en ce sens. Une charte pour l'accueil des apprentis comportant un volet ruralité sera élaborée avec le Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA).
- La création d'une filière post-diplôme inter-écoles « Architecture et ruralité » de spécialisation en ingénierie rurale. Elle sera basée à Clermont-Ferrand et adossée à l'incubateur de jeunes entreprises « SANA » qui deviendra chef de file pour la préparation des jeunes entreprises d'architecture et paysage à l'installation et à la reprise en milieu rural.

3 — FACILITER LA MOBILITÉ DES ARTISTES, DES ŒUVRES ET DES PUBLICS

14. APPROFONDIR LA DIFFUSION DU CINÉMA DANS TOUS LES TERRITOIRES

CONSTAT

Le cinéma est la première sortie culturelle des habitants des territoires ruraux : 63% y vont au moins une fois dans l'année. Cette fréquentation exceptionnelle, portée par le maillage des centres cinématographiques, consolidée par les festivals temporaires, est également rendue possible par l'engagement d'associations qui réalisent des projections itinérantes au sein de communes ne disposant pas de lieu dédié. Ces associations, primordiales pour la diffusion du 7^e art, ne sont pas assez reconnues et manquent de moyens.

MESURE

Faire de la diffusion territoriale une priorité de premier rang pour le CNC. Les actions de ce changement de paradigme qui fera date pour le CNC (jusqu'à présent très centré sur la production) sont les suivantes :

- Un soutien exceptionnel apporté aux circuits itinérants (c'est-à-dire les circuits qui, dans les zones rurales sans salles fixes, proposent à 1,3 million de spectateurs chaque année des projections de films récents dans des lieux type MJC ou salles communales) pour leur permettre de renouveler leurs équipements (projecteurs, camionnettes, écrans) ;
- Une augmentation de 60 % du budget dédié aux festivals locaux, pour leur permettre de proposer une animation culturelle tout au long de l'année au profit du public alentour ;
- Un renforcement de la médiation culturelle dans les salles de cinéma pour élargir leur public, notamment jeune : il s'agit de leur donner les moyens humains d'événementialiser leur programmation (débat, soirées à thèmes) et de nouer des partenariats avec les autres acteurs culturels du territoire. L'effet de cette médiation sur la fréquentation est éprouvé (+ 30 %).

15. SOUTENIR LES COMMUNES OU EPCI EN MILIEU RURAL DANS LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS DE MOBILITÉ AUTOUR DE LIEUX OU ACTIVITÉS CULTURELS

CONSTAT

L'éloignement des lieux culturels est une difficulté majeure pour les habitants des territoires ruraux. Il représente, selon eux, le troisième frein à la participation culturelle après le prix des billets trop élevé et l'absence d'intérêt pour l'offre proposée. Les questions de coût du billet et de l'éloignement du lieu culturel sont intimement liées : le coût d'une sortie culturelle est constitué de l'addition des deux charges qu'ils représentent. La distance peut également constituer un frein à la pratique amateur, notamment celle des enfants, dont le déplacement régulier vers les lieux d'éducation artistique est parfois difficile.

Les collectivités, et en particulier les communes et communautés de communes, ont souvent une position centrale dans la vie culturelle locale et sont en lien avec l'ensemble de ses acteurs. En milieu rural, elles sont donc pertinentes pour aborder de manière globale des questions de mobilité qui peuvent être multiples : offrir une possibilité de desserte régulière pour des équipements culturels du quotidien (bibliothèque, cinéma...), mettre en place des solutions collectives ou partagées pour des événements culturels ponctuels (spectacles, festivals...), permettre l'enseignement et la pratique artistique et culturelle des publics non véhiculés...

MESURE

Accompagner les collectivités, et en particulier des communes et communautés de communes, dans la mise en place d'offres de mobilité vers les événements et équipements culturels dans leur diversité. Ces solutions de mobilités innovantes, durables ou solidaires peuvent être multiples : acquisition de minibus, déploiement de plateformes de covoiturages ou d'autopartages, transport à la demande... Les demandes seront à formuler auprès des préfectures de département dans le cadre de l'aide pour les mobilités durables en zone rurale.

16. VALORISER ET DÉPLOYER L'ACTION TERRITORIALE DES GRANDS ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX

CONSTAT

Parmi les 80 établissements publics et 20 services à compétence nationale du ministère de la Culture, nombreux sont les opérateurs ayant vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire national. Cette action territoriale passe soit par la mission même des opérateurs (par exemple l'octroi d'aides à des structures présentes sur tout le territoire), soit par l'ampleur de leurs moyens et de leur rayonnement (les grands opérateurs culturels sont souvent implantés à Paris).

L'articulation de l'action territoriale de ces opérateurs avec celle des DRAC doit être confortée afin de renforcer et rendre plus lisible l'action du ministère de la Culture dans les territoires.

MESURE

Déploiement d'une stratégie territoriale par tous les grands établissements nationaux : ils présenteront une stratégie territoriale précisant les objectifs poursuivis, les actions conduites et les partenariats avec les acteurs locaux (élus, professionnels de la culture et des autres secteurs concernés, associations, etc.). La réalisation de cette stratégie constituera un élément important de pilotage et d'évaluation des établissements et de leurs dirigeants.

17. DÉPLOYER UN RÉSEAU DE 100 ARTOTHÈQUES SUR LE TERRITOIRE

CONSTAT

L'accès à la création contemporaine peut se développer en territoire rural en favorisant un accès direct aux œuvres d'art par le prêt aux particuliers ainsi qu'aux mairies, bibliothèques ou écoles. Les artothèques, créées dans les années 1980, permettent de créer ce rapport nouveau à l'art contemporain, tout en soutenant la commande artistique. Elles substituent au problème du « ça n'est pas pour moi » la solution du « c'est chez moi ».

MESURE

Développer un réseau de 100 artothèques d'ici deux ans. Ce déploiement s'appuiera sur la quarantaine d'artothèques existantes et sur les bibliothèques départementales qui pourront également être impliquées. En accord avec les régions, les 22 FRAC pourront également se voir confier une mission de développement d'un service d'artothèque. Afin d'amplifier la circulation des œuvres et toucher la population au cœur des campagnes, des dispositifs mobiles pourraient compléter ce déploiement : véhicules de présentation et prêts d'œuvres (artobus) et/ou modules itinérants de présentation d'œuvres (« La borne »). Le ministère soutiendra ce déploiement par un effort d'investissement permettant l'équipement de ces lieux et un programme de commande d'œuvres piloté par le CNAP, à partir des territoires, autour d'artistes mais aussi d'ateliers d'art (pour la production des œuvres) liés à ces territoires.

18. ORGANISER UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES PAR DÉPARTEMENT IMPLANTÉE EN RURALITÉ

CONSTAT

Les résidences d'artistes constituent des occasions privilégiées pour faire venir des artistes en ruralité. Elles permettent l'accompagnement de jeunes artistes qui enrichissent ainsi leur formation par une immersion dans un territoire, et participent de la dynamique culturelle en donnant aux habitants, aux bibliothèques, aux associations, aux EHPAD, un accès direct à ces artistes. Du côté des artistes, le désir est de plus en plus manifeste de construire des œuvres avec les habitants.

MESURE

Chaque année, mettre en place une résidence par département en milieu rural, de deux à six mois. Elles prendront place dans des lieux tels que les bibliothèques, services d'archives, EHPAD, entreprises, exploitations agricoles, centres PMI, structures de l'éducation populaire, centres sociaux, foyers ruraux, accueils de loisirs... Les DRAC veilleront à retenir des projets réunissant artistes jeunes et confirmés et seront attentives à la qualité de l'accompagnement.

4 — ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET PAR UNE INGÉNIERIE ADAPTÉE

19. LIBÉRER L'INGÉNIERIE À TOUS LES NIVEAUX POUR COORDONNER ET RENFORCER DES PROJETS CULTURELS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

CONSTAT

La problématique de l'ingénierie culturelle pour les territoires ruraux est au cœur des enjeux identifiés lors de la consultation. En dépit des chantiers engagés depuis l'agenda rural sur le sujet, la demande d'un accompagnement en ingénierie des collectivités rurales pour leurs projets culturels demeure forte, notamment de la part des élus des plus petites communes. Le besoin diffère selon qu'il s'agit d'un projet d'architecture ou d'urbanisme (l'assistance à maîtrise d'ouvrage), de l'ingénierie propre au spectacle vivant – nécessaire pour l'organisation d'un festival ou d'une représentation hors-les-murs – ou de la gestion en régie d'équipements culturels (comme d'une salle de cinéma municipal, d'une médiathèque ou d'un site patrimonial). Pour répondre à la variété de ces besoins, une ingénierie de projet transversale, généraliste et facilement mobilisable est nécessaire pour les collectivités ainsi que certaines associations.

MESURE

Au-delà de l'expertise spécialisée des DRAC (cf. infra), toutes les offres d'ingénierie de projet seront mobilisées au soutien des initiatives culturelles en milieu rural :

- **Le guichet unique de l'ingénierie** porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) à l'attention des collectivités : il donne accès à de nombreux accompagnements dans la définition du projet, la clarification de son périmètre, la recherche d'ingénierie ou de financements, son cadrage réglementaire, etc. Les projets culturels portés en ruralité seront priorités ;
- **Les chefs de projet des Petites villes de demain** : ils intégreront dans leur palette d'outils de revitalisation l'accompagnement des projets culturels ;
- **Les volontaires territoriaux en administration** : ce dispositif permettant à une collectivité rurale de recruter un jeune diplômé le temps d'une mission de 12 à 18 mois existe déjà, mais les candidatures sont encore insuffisantes sur la thématique culturelle. Le ministère de la Culture sensibilisera de manière volontariste les établissements d'enseignement supérieur de son champ à ces missions pour leurs étudiants en sortie d'école. Ils se verront ainsi proposer des expériences professionnelles variées au soutien de projets concrets.
- **Création de postes pour les associations culturelles en milieu rural via le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)**. Les missions pourront être de nature administrative (dédiés à l'ingénierie culturelle, et au portage de projets culturels) ou technique (régisseurs, techniciens). Les structures d'éducation populaire et de solidarité seront prioritairement ciblées par ce dispositif. Ce dispositif vise la mise en place d'une centaine de postes sur une durée de 3 ans.

20. IDENTIFIER AU SEIN DE CHAQUE DRAC UN INTERLOCUTEUR RURALITÉ DÉDIÉ, EN PARTICULIER POUR LES MAIRES

CONSTAT

En milieu rural, les élus des communes ainsi que les professionnels des secteurs culturels ont du mal à avoir accès à des renseignements parfois très spécialisés dans les domaines culturels qui les concernent. Ils attendent de l'Etat un accompagnement adapté à la ruralité et des interlocuteurs accessibles pouvant les aiguiller sur des problématiques variées.

MESURE

Les DRAC renforceront leur action territoriale de proximité par une identification accrue de leurs conseillers en action territoriale. Ces conseillers auront pour mission d'apporter conseil et expertise aux collectivités et aux opérateurs culturels de manière transversale. Ils constitueront un point d'entrée dédié pour les maires et acteurs ruraux. Les missions de ces conseillers seront mieux valorisées auprès des acteurs des territoires pour en faire des interlocuteurs clairement identifiés.

21. RÉARMER L'ÉTAT LOCAL SUR LES MISSIONS LIÉES À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE

CONSTAT

Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont les premiers services des DRAC au contact de la ruralité. Chaque commune dispose souvent d'une église protégée au titre des monuments historiques et pour les maires et les administrés des territoires ruraux, l'ABF est un interlocuteur régulier. Dans un contexte de diversification des missions confiées aux ABF, d'augmentation des demandes d'autorisation de droits des sols et de réorganisations territoriales, de nombreuses UDAP sont moins en capacité de faire leur travail de conseil et d'échanges pourtant très important pour l'avancée des projets les plus sensibles.

MESURE

Renforcement des effectifs des UDAP dans les départements ruraux en tension avec un objectif de disposer d'au moins deux architectes des Bâtiments de France (ABF).

22. DÉPLOYER UNE INGÉNIERIE SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE POUR LES COMMUNES RURALES

CONSTAT

L'entretien, la restauration ou la réhabilitation du patrimoine local sont le premier défi culturel à relever pour les habitants des territoires ruraux. Les projets présentant une dimension patrimoniale forte et des enjeux de qualité architecturale, urbaine et paysagère sont souvent particulièrement complexes à monter pour les collectivités territoriales rurales. Celles-ci peuvent avoir besoin d'une expertise nécessaire à leurs réflexions en amont pour s'orienter dans les choix à faire. Le ministère propose déjà des accompagnements mais ils sont insuffisants en nombre et insuffisamment accessibles.

MESURE

Ouvrir pour les élus ruraux un « droit de tirage » en ingénierie auprès des services du ministère de la Culture :

- **Doublement des vacances des architectes conseils de l'État en DRAC pour un conseil architectural et patrimonial du dernier kilomètre.** Ces architectes viendront vérifier la faisabilité de projets d'ampleur et de complexité diverses (réhabilitation et transitions écologique, transformations d'usages, revitalisation en lien avec les programmes de l'ANCT ou de dispositifs tels que Villes et Pays d'art et d'histoire) et contribuer aux prémontages opérationnels (en lien avec la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, les Parcs naturels régionaux et les CAUE).
- **Permettre le cofinancement jusqu'à 80 % de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des communes rurales pour les travaux de restauration et d'entretien des monuments historiques :** dans ce schéma, la DRAC (conservation régionale des monuments historiques ou UDAP) conseillera le maire tout au long de son projet.

23. DÉVELOPPER LES MISSIONS D'INGÉNIERIE DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES

CONSTAT

Avec 15 500 lieux de lecture identifiés, la France se distingue par la densité exceptionnelle de son maillage territorial en bibliothèques et médiathèques. Des marges de développement existent toutefois dans certains endroits, en particulier en milieu rural, en raison de la taille modeste des structures et des équipes qui les animent. Les bibliothèques départementales jouent à cet égard un rôle clé de mise en réseau et de professionnalisation. Elles fournissent souvent des collections mutualisées pour les bibliobus ; aident à monter les animations, expositions et festivals ; gèrent des résidences d'auteurs ; organisent la diffusion des contenus numériques aux usagers des communes rurales ; forment les 60 000 bénévoles intervenant dans les réseaux de lecture ruraux...

MESURE

Généraliser les contrats départementaux lecture avec tous les départements d'ici fin 2026 (69 existants sur 104 aujourd'hui). Ces contrats permettent de soutenir l'action des bibliothèques départementales au service des territoires ruraux, notamment en développant des offres de service numérique. Le soutien à chaque contrat sera porté à 60 000 € en moyenne par an. La formation des bénévoles fera partie des actions prioritaires.

III. État des lieux et initiatives remarquables en Hexagone et dans les outre-mer

1 — ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTION
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
EN MILIEU RURAL

2 — QUELQUES EXEMPLES D'INITIATIVES
EN MILIEU RURAL SOUTENUES
PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Le ministère de la Culture porte une grande attention aux territoires ruraux, notamment grâce à ses services déconcentrés, que ce soit par l'intermédiaire de dispositifs visant un rééquilibrage territorial, par l'action de ses établissements publics ou encore via un certain nombre de types d'aides à l'ingénierie, dans un grand nombre de secteurs.

1 — État des lieux de l'action du ministère de la Culture en milieu rural

CHIFFRES CLÉS DE LA CULTURE EN MILIEU RURAL

57% des lieux culturels soutenus et/ou labellisés par le ministère de la Culture sont situés en zone rurale.

- 25 645 monuments historiques en ruralité soit 55% du nombre total de MH
- 11 151 équipements de lecture publique, soit 72% du total
- 698 cinémas, soit 32% du total
- 363 musées de France, soit 30% du total

Source : ministère de la Culture DEPS 2023 et rapport IGAC sur l'action du ministère de la Culture en direction des habitants des territoires ruraux – avril 2024.

1. DISPOSITIFS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET TAUX D'IMPLANTATION EN ZONE RURALE

L'IGAC a mis en lumière plusieurs dispositifs ou actions portés par le ministère de la Culture, qui participent du rééquilibrage culturel territorial, en favorisant l'animation culturelle dans les zones dépourvues d'équipement : Création en cours, Plan fanfare, Micro-folies, Été culturel, Fonds d'innovation territoriale, Festivals, Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles, Compagnies et ensembles musicaux. Tous ont un taux d'implantation en zone rurale supérieur à 30%.

Taux d'implantation en ruralité par dispositifs (2023) :

- 67% des résidences « Création en cours » de 2023
- 48% des soutiens du Plan Fanfare
- 45% des Micro-Folies
- 43% des projets soutenus dans le cadre de l'Été culturel
- 42% des projets soutenus au titre du Fonds d'innovation territoriale
- 31% des festivals

Source : Rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) « L'action du ministère de la culture en direction des habitants des territoires ruraux », avril 2024.

2. L'ACTION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Certains des 78 établissements publics nationaux sous tutelle du ministère de la Culture ont des missions fortement marquées par la dimension territoriale, comme le Centre des monuments nationaux, l'Institut national de la recherche en archéologie préventive (INRAP) ou encore les organismes redistributeurs comme le Centre national de la musique (CNM) ou le Centre national du livre (CNL).

D'autres ont développé une politique volontariste en direction de la ruralité ; c'est par exemple le cas de l'Établissement public du parc de la grande Halle de la Villette (EPPGHV) avec les Micro-Folies, du Centre Pompidou (ancrage à Metz et partenariat avec le MuMo – musée mobile), la Réunion des musées nationaux – Grand Palais (RMN-GP) ou encore le réseau des écoles nationales supérieures d'art et d'architecture, avec le programme pionnier de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), *Design des territoires*.

- **INRAP** : plus de 2 000 chantiers de fouilles en ruralité
- **CNL** : en moyenne un tiers d'actions soutenues en ruralité
- **CNM** : 5 millions d'euros d'aides à des structures localisées en ruralité
- **Dispositifs des Micro-Folies (EPPGHV)** : 45% des Micro-Folies ouvertes le sont dans les territoires ruraux
- **Centre des monuments nationaux (CMN)** : une cinquantaine de monuments en zone rurale (soit la moitié des monuments relevant du CMN)

L'IGAC a interrogé l'ensemble des établissements publics du ministère pour connaître leurs actions en ruralité. Les 38 ayant répondu ont déclaré un budget total de 147,5 millions d'euros et un effectif de 1 342 agents en équivalents temps plein.

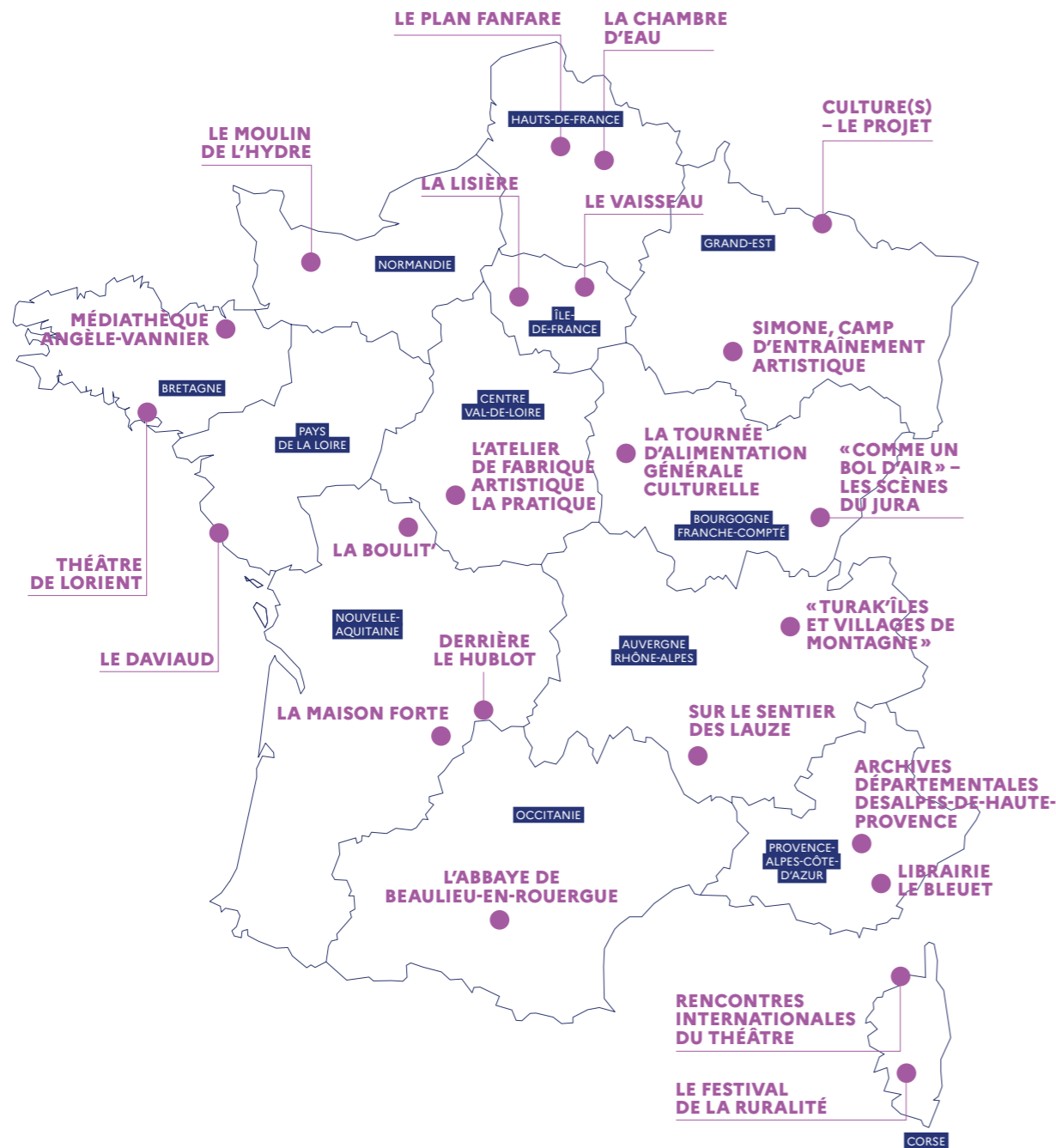
3. L'INGÉNIERIE CULTURELLE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE À DESTINATION DES TERRITOIRES RURAUX

De nombreux dispositifs de soutien à l'ingénierie sont portés par le ministère de la Culture ou ses partenaires directs à l'attention des collectivités territoriales, dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, des bibliothèques, du cinéma, du patrimoine, des archives, de l'architecture notamment :

- rôle des services de Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH) pour la protection, la conservation et la mise en valeur des monuments historiques auprès des acteurs publics et privés ;
- présence des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) au plus près des territoires ruraux ;
- soutien aux postes de coordination des contractualisations territoriales mises en place par les DRAC, par exemple les Contrats locaux d'éducation artistique et culturelle ;
- aide à l'ingénierie dans le cadre des contrats départementaux lecture ;

- assistance pour créer ou transformer une salle de cinéma dans le cadre d'un projet de territoire ;
- rôle des architectes-conseils de l'État ;
- consultation possible des agents de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (agents pour partie pris en charge par le ministère de la Culture) ;
- soutiens dans le cadre des Micro-Folies : faisabilité du projet, aides à l'investissement, leviers pour le fonctionnement.
- mise à disposition des directeurs d'archives départementales, agents du ministère de la Culture, auprès des Conseils départementaux (conseils pour la bonne conservation des archives, papier ou numériques ; accompagnement des communes et services d'archives municipaux ; formations dispensées aux secrétaires de mairie...).

2 — Quelques exemples d'initiatives en milieu rural soutenues par le ministère de la Culture



Retrouvez le détail des initiatives en milieu rural, soutenues par le ministère de la Culture, dans les pages suivantes.

Auvergne-Rhône-Alpes

SUR LE SENTIER DES LAUZES

— (ARDÈCHE)

En Ardèche, dans la vallée de la Drobie, au cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, l'association Sur le Sentier des Lauzes travaille avec le territoire à la création d'une «vallée culturelle» afin de favoriser une dynamique culturelle pérenne, c'est-à-dire un développement artistique concerté et harmonieux du territoire. Les interventions proposées s'articulent autour d'un sentier existant, le sentier des lauzes, qui forme une boucle entre plusieurs villages de la vallée. Faisant le lien entre l'héritage du passé et de nouveaux modèles contemporains, les propositions prennent la forme d'événements, de résidences d'artistes ou d'aménagements culturels *in situ*, pour apporter un regard extérieur au territoire et favoriser une réflexion commune autour de ce territoire et son développement.

Le projet participe pleinement aux actions de la convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle qui rassemble la communauté de communes du Pays Beaume Drobie, l'État, la Région, le Département de l'Ardèche et la CAF. Il bénéficie aussi d'un soutien au travers de la commande publique, du fonds Festival ainsi que du fonds d'innovation territoriale. Ses biennales sont autant d'occasions d'accueillir des artistes prestigieux, tout comme l'Atelier refuge qui permet dorénavant à des créateurs de développer leurs pratiques artistiques dans le cadre de résidence en ruralité, dans les Cévennes ardéchoises.

<https://surlesentierdeslauzes.fr>

«TURAK'ÎLES ET VILLAGES DE MONTAGNE»

— (ISÈRE)

Le Turak Théâtre sillonne les routes avec son théâtre d'objets, un univers étrange et ludique, à la fois visuel et poétique, qui se nourrit des codes et images de notre quotidien. Partout où il s'installe, le Turak est en quête de rencontres et de proximité, afin de découvrir et assembler «des petits bouts du monde», autant d'îlots réels ou imaginaires autour desquels se retrouver. Forgeant ses créations à partir de matériaux du quotidien, l'artiste du Turak irrigue de poésie chaque lieu qui l'accueille. Suscitant la curiosité, il se laisse inviter à proposer un point de vue, un endroit d'où regarder ensemble le monde, de sorte que la poésie opère...

En écho à leurs aventures dans les îles de Bretagne, c'est dans les villages de montagne des Alpes que le Turak Théâtre développe actuellement son regard décalé sur le monde. Réinventant une forme de nomadisme artistique, le Turak pose son barda en plein cœur du village, qui devient pour quelques semaines un bivouac mobile. C'est alors que l'aventure débute, en nouant des liens avec les hommes et les femmes qui résident dans ces villages d'altitude. À partir de leur quotidien, le travail de création prend forme, progressivement, pour partager enfin un moment de représentation unique, partagé avec l'ensemble des habitants, des plus petits aux plus grands. Le Turak Théâtre, au gré de ses étapes dans les massifs, vient interroger le rapport à la création, la médiation et l'action culturelle auprès des habitants de territoires de montagne, portant en lui les prémices d'un centre d'expérimentation artistique nomade.

<https://www.turak-theatre.com/turakiles-et-villages>

Bourgogne-Franche-Comté

«COMME UN BOL D'AIR» – LES SCÈNES DU JURA

Événement pensé comme l'un des temps forts de la saison, Comme un Bol d'Air est un objet artistique hors du temps et hors les murs, en pleine nature, à l'image de la saison des Scènes du Jura, scène nationale. Construites avec et pour l'espace naturel, les propositions artistiques et ludiques présentées mettent avant tout le paysage à l'honneur : un corps à corps avec les branches, les lacs et les vallées, une exploration de fond de terroir, un voyage au cœur d'un univers sonore luxuriant... Autant d'expériences uniques et sauvages qui réussissent à coup sûr à dépayser le jurassien lui-même dans son propre Jura... dont l'étymologie signifie «forêt»!

<https://www.scenesdujura.com/comme-un-bol-d-air,particularites-53.htm>

LA TOURNÉE D'ALIMENTATION GÉNÉRALE CULTURELLE

— (NIÈVRE)

La Tournée d'Alimentation Générale Culturelle sillonne la Nièvre tout l'été pour vous proposer une surprise artistique différente chaque semaine, au plus près de chez vous!

En 2023, la Tournée a rassemblé 3 600 spectateurs dans 48 communes, sur 66 représentations.

La Tournée 2024 est en cours de préparation.

Guettez le camion rouge et jaune, il livre des artistes à chaque arrêt...

La tournée est portée par La Maison et le Département de la Nièvre avec le soutien de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

<https://maisonculture.fr/saison/tournee-d-alimentation-generale-culturelle>

Bretagne

THÉÂTRE DE LORIENT — (LORIENT, MORBIHAN)

Le Centre dramatique national (CDN) de Lorient est dirigé depuis le 1^{er} janvier 2023 par Simon Delétang. Toujours sensible au souci de concilier l'exigence artistique et l'adresse au plus grand nombre, l'artiste a déjà expérimenté ce qu'il appelle un « théâtre de terrain » en proximité avec les publics des territoires dont il a fait un des piliers de son projet pour le Théâtre de Lorient.

Une étape de décentralisation théâtrale finement maillée sur le département du Morbihan qui, pour l'instant, concerne 20 communes partenaires (dont Groix, Ploemeur, Port-Louis, Pontivy, Meslan, Quimperlé...) et les associations qui souhaitent présenter des spectacles dans leurs équipements municipaux.

Au CDN de Lorient, l'itinérance est « le cœur battant du projet artistique » : un grand cœur pour aller à la rencontre des habitants, là où ils résident, avec des spectacles qui prennent en compte les particularités de ces territoires et les budgets des communes.

Toute commune ou association qui souhaite présenter des spectacles dans ses équipements municipaux (mais aussi les établissements scolaires, les centres pénitentiaires...) est donc bienvenue.

<http://theatredelorient.fr/>

MÉDIATHÈQUE ANGÈLE-VANNIER — (BAZOUGES-LA-PÉROUSE, ILLE-ET-VILAINE)

Inaugurée par la ministre de la Culture le 11 avril dernier, cette médiathèque s'ouvre, comme la plupart des 1001 bibliothèques bretonnes, à des activités culturelles diversifiées et complémentaires à la lecture.

Des travaux d'extension et d'aménagement ont permis de créer une extension de 200 m², faite d'une structure en bois et d'un parement en briques de terres crues fabriquées localement, avec la participation des habitants impliqués dans des ateliers citoyens. Ils font de la médiathèque un équipement phare parmi les 8 bibliothèques que compte le réseau de lecture publique de la communauté de communes de Couesnon-Marches de Bretagne. La commune de Bazouges-la-Pérouse dispose de nombreux autres atouts dans le domaine culturel. La commune labellisée Petites Cités de Caractère, héberge notamment le centre d'art contemporain Superflux qui accueille régulièrement des résidences d'artistes.

<https://bibliotheques.couesnon-mdb.fr/bazouges-la-perouse>

Centre-Val de Loire

L'ATELIER DE FABRIQUE ARTISTIQUE LA PRATIQUE — (VATAN, INDRE)

Implanté dans le village de Vatan dans l'Indre au sud de la région et conventionné par la DRAC Centre-Val de Loire, l'Atelier de Fabrique Artistique La Pratique est emmené par la chorégraphe Cécile Loyer qui dirige la compagnie C.Loy. Dédié en grande partie à la danse et ouvert aux autres disciplines du spectacle vivant et aux arts visuels, l'AFA accueille tout au long de l'année des résidences d'artistes en mettant à profit cette présence artistique pour irriguer le territoire en actions culturelles : des ateliers sont proposés tout à tour aux enfants des écoles, aux crèches, aux Ehpad, en partenariat avec les associations locales. Autour des thématiques choisies par les artistes en résidence, par exemple l'égalité hommes-femmes, des projets sont co-construits avec les participants. La Pratique organise un festival tous les deux ans qui est également l'occasion d'impliquer les habitants dans sa préparation par la mise en place de temps de pratique artistique en lien avec la programmation festivalière.

<https://lapratique.org/>

LE CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'INTÉRÊT NATIONAL LES TANNERIES — (AMILLY, LOIRET)

La Tannerie est sur le plan national le seul centre d'art labellisé à organiser tous les ans une résidence d'artiste d'une durée de six mois qui mêle création et transmission. Autour de la proposition de l'artiste accueilli(e), des ateliers de pratique artistique sont mis en place avec des publics très variés en fonction du travail de recherche de l'artiste. Ainsi en 2022 la plasticienne Natalia Jaime-Cortes qui travaillait sur le thème de l'eau a impliqué la crèche du village dans des ateliers pour les tout-petits de même que des réfugiés ukrainiens. En 2023, le plasticien Benjamin Mouly dont la recherche portait sur le thème du sucre a embarqué dans ses recherches des élèves d'un lycée hôtelier ainsi qu'un jeune cultivateur de betteraves sucrières et le dirigeant d'une raffinerie de sucre située à Corbeille-en-Gâtinais. Outre ce temps spécifique de résidence, Les Tanneries proposent tout au long de l'année des activités multiples sur le thème de l'art contemporain à des publics intergénérationnels vivant dans le territoire. Amilly n'est pas une commune rurale au sens de l'INSEE mais l'action du CACIN se déploie largement aux en direction des territoires ruraux de cette partie du Loiret.

<https://www.lestanneries.fr/>

Corse

RENCONTRES INTERNATIONALES DU THÉÂTRE EN CORSE

Du 15 juillet au 10 août 2024 auront lieu au Centre Culturel de Rencontre l'Aria les 26^e Rencontres Internationales du Théâtre en Corse : pendant quatre semaines, près d'une centaine de stagiaires, comédiens ou techniciens, travailleront à l'élaboration d'une dizaine de spectacles, mêlant œuvres contemporaines et classiques. Encadrés par des formateurs confirmés, metteurs en scène, artistes, techniciens, ce stage de réalisation est une expérience unique, riche d'échanges et de savoir-faire, une belle aventure collective. Les pièces résultant de cette formation seront présentées au public en août dans les villages du Giussani, au cœur du Parc Naturel Régional de Corse.

https://www.ariacorse.net/%C3%A9v%C3%A8nement/les-26es-rencontres-internationales/?instance_id=2851

LE FESTIVAL DE LA RURALITÉ

U Festival di a Ruralità / Festival de la Ruralité est un événement axé sur la valorisation des patrimoines matériels et immatériels : d'hier, d'aujourd'hui, de demain, oubliés, connus, à découvrir. Il est intergénérationnel, interculturel, éco-responsable. Il privilégie l'expression de nouvelles pratiques basées sur le partage et l'échange des savoirs.

Il constitue par ses actions, une force de proposition enrichie par de nouveaux axes de réflexion en direction d'un développement choisi, équilibré, équitable, durable. Il s'inscrit dans la volonté de générer en Corse un tourisme à l'année, responsable, non dépendant de la saison estivale. Il se nourrit de l'interaction entre le tissu associatif des territoires ruraux et urbains concernés, en synergie avec les communes partenaires traversées.

Sur deux mois et itinérant, le festival intègre à chaque étape une programmation musicale et locale.

<http://www.festivaledautunnudi ruralita.com/>

Grand Est

CULTURE(S) – LE PROJET – 2022-25 — (MEUSE)

Depuis son arrivée sur le territoire du Pays de Montmédy en 2021, Carole Nieder, artiste et architecte, a eu l'occasion d'échanger avec des agriculteurs et des éleveurs passionnés par leurs métiers. Ces différentes rencontres lui ont donné l'envie de s'intéresser à leurs pratiques à travers un nouveau projet artistique et d'explorer avec eux les liens qui peuvent exister entre Art et Agriculture. C'est ainsi qu'est né le projet « Culture » qui, en invoquant la polysémie du mot, a pour objectif d'instaurer un dialogue entre deux domaines qui semblent éloignés et qui sont pourtant tous deux nécessaires à l'humanité.

L'idée du projet est de comprendre puis de transposer à travers une pratique artistique le travail de la terre. Il s'agit d'aller à la rencontre du geste agricole, de comprendre ces lignes qui transforment, façonnent et cultivent le paysage et d'étudier le maillage qui vient relier les villes, les villages et leurs habitants entre eux comme un lien qui se dessine entre nous tous dans la terre. Le projet « Culture » a également comme ambition d'apporter un regard neuf sur le travail agricole et de rendre visible une pratique essentielle et plutôt silencieuse, de parler à travers un langage artistique du travail d'hommes et de femmes humbles et de leur pratique qui nous est vitale. Aujourd'hui ce projet culturel de territoire est co-construit entre douze exploitations agricoles du Pays de Montmédy et l'artiste Carole Nieder.

Le projet « Culture » a débuté en automne 2022 et va se prolonger jusqu'en 2025.

Durant ces trois années, les habitants, les élèves des écoles mais aussi les acteurs locaux des domaines agricoles et culturels sont invités à prendre part à ce travail artistique à la fois graphique et corporel. À travers ce projet Carole Nieder propose d'observer sous un autre angle les espaces qui nous entourent

et qui changent au fil des saisons et des interventions humaines. Il s'agit de questionner de façon collective, notre empreinte sur le paysage et l'impact que nous avons tous sur notre environnement.

https://carole.nieder.fr/2_49_category-CULTURE-LE-PROJET-2022-25-1.html

SIMONE – CAMP D'ENTRAÎNEMENT ARTISTIQUE POUR LE PROJET LA BELLE NUIT — (HAUTE-MARNE)

Labellisée « Fabrique de Territoire » en 2020, SIMONE rassemble depuis 2015 des habitants et des artistes dans l'esprit d'un Tiers-Lieu autour de trois champs d'action : le champ artistique & culturel, les services aux habitants et l'expérimentation économique et sociale.

Le FIT a soutenu un format artistique inédit mêlant habitants et artistes : La Belle Nuit. Il s'agit de réaliser 7 performances dans 7 villages différents de la Communauté de communes des trois forêts et le même jour à la même heure. Une aventure qui disait l'impossibilité d'être à deux endroits à la fois, qui invitait paradoxalement à se réjouir de l'absence de choix et célébrait l'idée de se contenter de ce que l'on a : à l'opposé d'un festival qui concentre énormément de monde en un seul endroit, qui déplace des foules ou affrète des bus pour que chacun puisse tout voir, chacun ne verrait que le spectacle joué dans son village, et uniquement dans son village ce jour, à cette heure. Cette expérience menée en 2023 sera étendue à tout le territoire Haut-Marnais en 2024 : un soir d'été, partout à la même heure, des spectacles éphémères pensés, conçus et joués spécifiquement pour chaque lieu, par des artistes et habitants complices.

<https://www.simone.camp/>

Hauts-de-France

L'ACTION DU COLLECTIF POUR LA PRATIQUE MUSICALE EN AMATEUR DANS LA MISE EN PLACE DU PLAN FANFARE

Le plan en faveur des fanfares et, de manière générale, des ensembles musicaux de pratique en amateur, a pour but d'accompagner et de valoriser une pratique artistique et culturelle collective fédérant des personnes de tous âges et de tous horizons autour de projets musicaux partagés. En région Hauts-de-France, en raison du grand nombre d'harmonies et fanfares de notre territoire, le plan fanfare est mis en place dans une collaboration étroite avec le Collectif pour la Pratique Musicale en Amateur (CPMA) Hauts-de-France. Centre de ressources pour harmonies, fanfares, ensembles musicaux et vocaux. Il vise à apporter de l'aide à toute harmonie, fanfare, ensemble musical ou non, affilié ou non à une fédération sur les dispositifs de l'État et les infos utiles en général.

LA CHAMBRE D'EAU — (AISNE)

La Chambre d'eau est une structure régionale, implantée en Avesnois (Hauts-de-France), dont l'objet est le développement culturel des territoires et le soutien à la création artistique interrogeant des problématiques territoriales. Le projet de la structure se singularise par sa volonté de mettre en relation la création artistique contemporaine pluridisciplinaire avec les territoires en créant les conditions nécessaires à des processus de création artistique fondés sur un échange entre artistes, territoires et habitants. Ce projet questionne les enjeux de transmission, de ressource et surtout d'autonomie.

<https://www.lachambredeau.fr>

Île-de-France

LE VAISSEAU — (COUBERT, SEINE-ET-MARNE)

Créé en janvier 2016, Le Vaisseau est une fabrique artistique basée au sein du Centre de Réadaptation de Coubert, dans la Communauté de communes rurale de la Brie des Rivières et Châteaux en Seine-et-Marne.

Plusieurs activités y sont développées :

- L'accueil en résidence et l'accompagnement d'équipes artistiques via la mise à disposition d'espaces, de temps et de moyens pour mener des projets de création ;
- Le développement d'actions artistiques et culturelles au Vaisseau et sur le territoire.

Le centre de réadaptation qui dépend de l'UGECAM, s'est engagé de manière particulièrement remarquable pour accueillir le Vaisseau qui dispose d'un théâtre.

Le Vaisseau, créé par la compagnie conventionnée Vertical Détour» dirigée par Frédéric Ferrer, développe une activité exemplaire : exigence artistique, itinérance sur les territoires ruraux notamment dans des lieux non dédiés à la pratique culturelle, actions auprès des populations rurales... Le lieu de fabrique constitue un pôle de ressources essentiel au cœur de la ruralité de la Seine-et-Marne qui compte très peu d'équipements culturels structurants.

Le lieu de fabrique fédère une ambition commune entre les collectivités territoriales (la Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux, le Département, la Région Ile-de-France) et l'État.

<https://www.levaisseaufabrique.fr/>

LA LISIÈRE — (BRUYÈRES-LE-CHÂTEL, ESSONNE)

La Lisière est basée dans le parc du château (espace naturel sensible) de Bruyères-le-Châtel (3500 habitants) sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération. Créée en 2015, La Lisière est un lieu de création en Ile-de-France pour les arts de la rue et les arts dans et pour l'espace public. Elle accueille des résidences de créations artistiques, selon les besoins des compagnies (sur son site ou in situ, pour de l'écriture, des répétitions, expérimentations publiques, sorties professionnelles, avant-premières...).

La Lisière s'ouvre à une grande diversité de pratiques et formes artistiques (théâtre, danse, arts visuels, cirque etc.). Elle développe l'aide à la création et la diffusion avec 2 festivals sur le territoire, « De jour // de nuit » en mai/juin dans 14 villes et villages, et « Sèment et s'aimeront », festival agricole en septembre/octobre. Elle crée des projets artistiques de territoire et développe le travail de création avec des personnes en situation de handicap à travers son Extrapôle (pôle Culture art et handicap).

La Lisière rayonne dans le sud francilien et la grande couronne, elle intervient dans son département l'Essonne et au-delà (94), et par sa situation à la frontière entre les villes denses et la ruralité francilienne, elle travaille aussi spécifiquement avec de nombreuses communes rurales en Sud Essonne.

<https://www.lalisiere.art/>

Normandie

FESTIVAL CHANTIERS COMMUNS — (CALVADOS)

Au fil de plus de 70 rendez-vous proposés partout en Normandie, Chantiers communs invite toutes et tous à faire ensemble l'expérience sensible du territoire. Il s'agit de rassembler des approches singulières, de composer avec leur grande diversité, d'inventer des manières plus écologiques et solidaires de vivre et d'habiter.

À l'origine du festival d'architecture Chantiers communs, Territoires pionniers est une structure culturelle régionale de médiation architecturale et urbaine basée à Caen et membre du Réseau des maisons de l'architecture. Territoires pionniers mène des projets de terrain durables et singuliers : ateliers, résidences, rencontres et événements publics. Elle participe activement à la transformation écologique et sociale du territoire en ouvrant des espaces d'échange et d'expérimentation associant habitants, professionnels, élus et acteurs locaux.

<https://chantierscommuns.fr/>

LE MOULIN DE L'HYDRE — (SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT, ORNE)

L'association Les Bernards l'Hermite et la Compagnie Le K souhaitent depuis de nombreuses années faire de leurs aventures artistiques, de leurs aventures de troupe et de leurs expériences de réhabilitation de friches en lieux culturels, un projet de vie en milieu rural.

Ce projet de Fabrique théâtrale prend forme avec la découverte d'une ancienne filature de coton à Saint-Pierre d'Entremont dans le département de l'Orne. C'est celui d'un théâtre populaire à la Bussang ouvert sur le territoire, les habitants, accueillant des compagnies en résidence, associant des amateurs aux créations. Il ne se positionne pas comme un tiers lieu mais se veut un lieu ancré et ouvert sur le territoire et travaille de manière fine et intelligente l'appropriation du lieu par les habitants, en collaboration avec la commune.

La rénovation du lieu, un immense entrepôt désaffecté à côté d'un moulin, est en cours et fait l'objet de nombreux chantiers participatifs, d'ateliers de construction...

Elle a une dimension écologique importante avec la perspective de remettre en route la turbine après l'avoir rénové avec des matériaux de réemploi.

<https://www.lhydre.com/>

Nouvelle Aquitaine

LA BOULIT', ASSOCIATION DES MJC DE SUD-VIENNE — (VIENNE)

Née sur un territoire très rural, La Boulit' réunit 5 MJC (Lussac-les-Châteaux, Saint-Savin ; Montmorillon, L'Isle Jourdain et Lathus-Saint-Rémi). La structure associative est co-gérée par 5 Directeurs, 5 présidents des MJC + 1 bureau associatif. Outre une programmation artistique qualitative sur tout le territoire (80 représentations), la Boulit' souhaite développer et renforcer l'éducation artistique et l'action culturelle, dans une collaboration territoriale, via notamment l'installation de résidences territoriales de longue durée. L'aspect innovant du projet réside dans cette structure collégiale qui rayonne sur presque un tiers du département de la Vienne. Chaque MJC décline sa spécificité tout en jouant le rôle de tiers lieux culturels (ex. : Lussac réunit une MJC, une médiathèque et un musée). Chaque MJC endosse son rôle d'accompagnement des acteurs du territoire, avec une attention particulière pour les jeunes artistes qui se lancent.

<https://www.laboulit.fr/qui-sommes-nous>

LA MAISON FORTE — (MONBALEN, LOT-ET-GARONNE)

Dans le département le plus paupérisé de Nouvelle-Aquitaine, ce projet est installé dans un village de 437 habitants et dans un lieu patrimonial, une ancienne maison forte. Fabrique Coopérative consacrée aux transitions sociales, écologiques et environnementales, elle accueille de nombreuses résidences pluridisciplinaires, croisant artistes, scientifiques et chercheurs, artisans et agriculteurs. Espace d'expérimentation qui invente un écosystème de projets et d'initiatives visant la mixité sociale et générationnelle. Lieu très fréquenté par les habitants de tout le département lors des temps forts, festifs et conviviaux. Action à l'année vers les centres de loisirs, des associations d'insertion professionnelle... Les résidences de la Maison Forte permettent l'accès de ce travail aux habitants et au public à l'occasion de moments conviviaux. Le FIT permet de renforcer la création artistique et la recherche, le développement de projets participatifs et de nouvelles propositions répondant aux attentes des habitants.

<https://la-maison-forte.com/ce-que-c-est-2146c29c>

Occitanie

DERRIÈRE LE HUBLLOT SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART EN TERRITOIRE — (CAPDENAC/GRAND-FIGEAC/ AVEYRON ET LOT/CHEMINS DE COMPOSTELLE)

Derrière le hublot propose notamment Fenêtre sur le paysage, un parcours artistique qui se développe sur le GR ® 65 avec de nombreux partenaires et territoires à travers :

- les œuvres d'art refuges (première série de sept œuvres d'art refuges réalisées entre 2018 et 2023);
- les rendez-vous et créations artistiques éphémères qui invitent à parcourir autrement ces paysages.

Par ailleurs, Derrière Le Hublot, l'ADMR du Pays de Capdenac et Lot Aide à Domicile ont mis en place le Service d'art à domicile en écho aux services d'aide à domicile. Le principe est simple : permettre aux personnes âgées ou empêchées des rencontres avec des artistes

<https://www.derrierelehublot.fr/>

L'ABBAYE DE BEAULIEU-EN-ROUERGUE — (GINALS, TARN-ET-GARONNE)

Réouverte en 2022, l'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue, édifice géré par le Centre des monuments nationaux, a été restaurée à hauteur de 10 millions d'euros, dont 3 millions au titre du plan de relance. Elle abrite l'une des plus importantes collections d'art moderne ouvertes au public en France.

La ministre de la Culture, à l'occasion de son premier déplacement en Occitanie en février dernier, a annoncé une importante commande publique de vitraux contemporains pour l'abbatiale, confiée à l'artiste Gérard Traquandi en partenariat avec l'atelier verrier Duchemin.

Pays de la Loire

LE DAVIAUD, ÉCOMUSÉE DU MARAIS BRETON VENDÉEN — (LA BARRE-DE-MONTS, VENDÉE)

Le Daviaud est un site de plein air situé au cœur du Marais breton vendéen, à La Barre-de-Monts en Vendée. Reconnu comme Musée de France, il témoigne des activités humaines liées à un territoire au départ considéré comme hostile : le Marais.

Véritable porte d'entrée sur ce Marais, le Daviaud est à la fois un conservatoire et un lieu de découverte d'un espace naturel remarquable et d'un patrimoine architectural représentatif de l'habitat traditionnel du marais. Sa collection de plus de 900 objets du quotidien, dont une partie est exposée, en est le plus beau témoignage.

Sur 6 hectares, Le Daviaud offre ainsi une vision globale du marais : de son histoire aux modes de vie de ses habitants, des arts et traditions populaires aux activités économiques, jusqu'aux ressources naturelles.

En plus de 30 ans d'existence, l'écomusée a totalisé plus d'un 1 million de visiteurs.

<https://www.ledaviaud.fr/cestquoi/>

LE GRAND LIEU DU CONTE — (SAINT-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU, LOIRE-ATLANTIQUE)

« Un ancien presbytère rénové où l'on raconterait plein d'histoires... Une grande maison chaleureuse, où il se passerait tout le temps quelque chose : des ateliers et des stages pour apprendre l'art de conter, des spectacles, des apéro-conte, un club nature et conte pour les enfants, des expositions pour que ceux et celles qui fabriquent des choses extraordinaires puissent les montrer, un jeu d'enquête pour trouver qui a volé l'objet mystérieusement disparu de ce presbytère... Un endroit où l'on pourrait répéter, créer, et même suivre des stages et des ateliers pour se professionnaliser à l'art de la parole et du récit. Un endroit où l'on pourrait venir écouter, voir, rire, manger, discuter, construire, rêver, s'émerveiller... Un endroit où l'on rencontrerait plein de gens pour inventer des choses et imaginer des récits ensemble... »

L'association Les GRANDLIEU'ZARTS qui a créé et gère le lieu, contribue au développement des coopérations entre acteurs locaux sur le territoire de Grand Lieu et promeut des pratiques respectueuses de l'environnement. Elle est créatrice et accompagnatrice de projets collectifs, sociaux et solidaires et œuvre pour le développement durable.

<https://legrandlieuduconte.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur

LIBRAIRIE LE BLEUET

— (BANON,
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE)

Plus grande librairie indépendante en milieu rural, Le Bleu et est situé dans les Alpes de Haute-Provence, entre le Mont Ventoux et la montagne de Lure, dans le pays du grand écrivain Jean Giono. Elle attire de nombreux visiteurs de France et de l'étranger. Son implantation dans plusieurs maisons provençales, au cœur du magnifique village de Banon, en fait un lieu particulièrement agréable à découvrir. Le fonds considérable et varié d'ouvrages contribue à sa réputation nationale.

Depuis six ans, la librairie propose de nombreux événements culturels allant des rencontres d'auteurs, aux randonnées littéraires, en passant par les nocturnes théâtrales et musicales.

En 2021, Le Bleu et devient aussi un espace culturel (soutenu par le projet LEADER – UE), accueillant désormais des expositions de photographies, peintures, sculptures aux thématiques variées.

www.lebleuet.fr

L'ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

— (SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL,
HAUTES-ALPES)

Scène conventionnée d'intérêt national Art en territoire depuis 2019, l'Espace Culturel de Chaillol porte un projet d'animation et de développement culturel en territoire rural de montagne. Tout au long de l'année, l'association fait vivre la musique dans les villes et villages des Hautes-Alpes pour favoriser la rencontre entre artistes et habitants. Ici, l'heure est à l'itinérance musicale qui touche les lieux de vie du quotidien (salles des fêtes, églises et chapelles, écoles et collèges, centres d'accueil, établissements médico-sociaux, environnement naturel...). Depuis sa création en 1997, l'association continue de penser son rapport

au territoire qui l'accueille et l'inspire. Outre le festival de Chaillol, les saisons de l'Espace Culturel de Chaillol se déploient d'octobre à août, entre concerts, résidences de territoires, ateliers et rencontres. Une équipe de cinq salariés permanents et une cinquantaine de bénévoles fait vivre le projet dans 40 communes du territoire, partenaires et bénéficiaires. Chaque saison implique une centaine d'artistes, musiciens et compositeurs d'envergure nationale et internationale, issus d'horizons culturels très divers (musique du monde, jazz de création, oralités traditionnelles, création contemporaine).

<https://www.festivaldechaillo.com/>

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Grâce à une programmation culturelle et pédagogique tous azimuts, les Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence touchent chaque année 10% de la population de ce territoire éminemment rural (soit 16 000 personnes) : l'an dernier, 180 activités ont été proposées, dont 100 ateliers en direction du public scolaire, 6 expositions, 10 lectures d'archives, 23 conférences, 13 publications, 4 journées thématiques, des jeux et 7 publications. Les lectures d'archives et les conférences se sont déroulées pour l'essentiel hors les murs, afin d'irriguer le territoire bas-alpin. Enfin, un grand projet sur la Résistance a mobilisé deux classes de 3^e, l'une de Gennevilliers et l'autre du département.

Les outre-mer

« Dynamiques ultramarines »

Chaque territoire ultramarin est marqué par des déséquilibres territoriaux propres liés à des contraintes physiques bien spécifiques : double insularité, reliefs, forêt, caractère archipélien... Toutefois, l'hexagone et les Outre-mer partagent différents enjeux communs, notamment l'itinérance comme en témoignent les initiatives suivantes.

Guadeloupe

CINÉMA ITINÉRANT ET MICRO-FOLIE : CINÉ WOULÉ

« Si tu ne vas pas au cinéma, le cinéma vient à toi » : Depuis 1998, l'association Ciné Woulé porte le cinéma partout sur le territoire que ce soit à travers des séances tout public, pour les scolaires ainsi que les publics empêchés. À l'aide de matériel adapté à l'itinérance, Ciné Woulé propose des projections cinématographiques mais aussi des ateliers d'éducation artistique et culturelle en milieu rural et dans des zones difficilement accessibles ou qui ne bénéficient d'aucun équipement. Ciné Woulé est également en charge du déploiement en Guadeloupe d'une « Micro-Folie itinérante » d'une part (installation à la journée dans des lieux existants comme des écoles ou des salles communales) et d'autre part d'une Micro-Folie mobile (prêt de six mois à des communes d'un kit en flight caisses).

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/la-micro-folie-itinerante-de-guadeloupe-un-musee-numerique-le-jour-un-cinema-le-soir-331>

Guyane

MAPA BUKU FESTI – FESTIVAL DU LIVRE DE MARI-PASOULA — (MARIE-PASOULA, GUYANE).

Depuis 2014, le festival itinérant du livre de Maripa-Soula, Mapa Buku Festi, organisé par la bibliothèque municipale « Bill Mausel », favorise la rencontre des habitants et artistes de la plus grande commune de France avec des auteurs venus de l'hexagone et des pays limitrophes (Surinam, Brésil). Plusieurs jours de Festival en itinérance dans les villages et écoles de Pidima, Antecume-Pata, Taluhen, Elahé, Kayodé, New-Wacapou et enfin au bourg de Maripa-Soula, accessible uniquement par avion ou par pirogue. Le Mapa Buku Festi part également au déploiement du dispositif « Jeunes en librairie » dans cette partie du territoire.

<https://mapabukufesti.com/>

Martinique

KORZÉMO

L'espace **Korzémo**, à Ducos, est un lieu d'apprentissage et de pratiques artistiques pluridisciplinaires, ouvert à tous dès le plus jeune âge, un lieu de résidence d'artistes en création, un espace de rencontres entre jeune amateurs et professionnels. L'association est portée depuis sa création par la volonté d'offrir à chaque enfant des moments d'épanouissement et de découverte qui prennent leur source dans la rencontre avec l'art vivant.

Korzémo s'est dotée de moyens techniques permettant la diffusion des spectacles et d'actions d'éducation artistique et culturelle dans toute la Martinique en prenant en compte les spécificités d'aménagement du territoire (lieux peu accessibles ou géographiquement isolés). Ainsi, itinérance de la programmation et des actions d'EAC, notamment en milieu rural, est ancrée dans le projet artistique et culturelle de la structure

La programmation, pluridisciplinaire, est ouverte sur la diffusion de créations de compagnies régionales mais également hexagonales et du bassin caribéen. Itinérante, elle s'appuie sur un réseau de médiathèques, de lieux non dédiés au spectacle vivant et s'attache à mettre en lumière les paysages martiniquais en investissant les lieux patrimoniaux, ou la nature.

Korzémo a vocation à devenir L'ENVOL, première scène conventionnée d'intérêt national « Art, Enfance, Jeunesse et Paysages » en Martinique.

<https://www.espacekorzemo.com/accueil>

Mayotte

LE FESTIVAL HIP HOP ÉVOLUTION

Pour sa dixième édition (du 26 avril au 4 mai 2024), le **Festival Hip Hop Évolution**, propose des restitutions de résidences/laboratoires, des battles et des spectacles, des moments d'échanges entre des pratiquants amateurs, des artistes et les habitants de Mayotte, ainsi que des journées de rencontres professionnelles et de performances artistiques. C'est un rendez-vous annuel incontournable qui célèbre la diversité et la créativité de la culture hip-hop, en mettant en avant des artistes venant de différents horizons géographiques et culturels. Aussi, la venue de 8 danseurs de Zanzibar, 2 danseurs des Comores, 2 artistes du cirque de la compagnie La Volière de Velours (Luché-Pringé, Pays de la Loire) et de 2 danseurs de la compagnie Vague 2 Flow (Roanne, Auvergne-Rhône-Alpes), témoigne du rayonnement du festival à l'échelle locale, nationale et régionale.

Ce festival itinérant déploie sa programmation sur 10 lieux différents, incluant quatre des cinq territoires ruraux de Mayotte, les communes de Bandré, Chirongui, Kani Kéli et le village de Dzoumogné, commune de Bandraboua. Répondant pleinement à l'enjeu de garantir un accès à la culture pour tous, notamment par le prisme de la diffusion artistique, le Festival Hip Hop Évolution est un puissant levier de cohésion et d'attractivité culturelle en zone rurale.

<https://www.facebook.com/hiphopevolutionmayotte/>

La Réunion

DANN KÈR LÉO

— (TERRITOIRE DE L'OUEST, LA RÉUNION)

Festival culturel des Hauts de l'Ouest, en itinérance sur les communes du Territoire de l'Ouest.

Dann Kèr Lé O exprime toute l'ambition des Hauts de l'Ouest d'être un territoire d'excellence culturelle et concourt à leur mise en valeur.

Ce festival itinérant allant de La Chaloupe Saint-Leu jusqu'à Dos d'Âne en passant par Trois-Bassins, Tan Rouge et Mafate participe d'une part à amener la culture dans les parties hautes, et d'autre part à développer une offre culturelle diversifiée et de proximité ouverte au plus grand nombre.

<https://www.lesechoir.com/dann-ker-le-o/>

Polynésie française

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DOCUMENTAIRE OCÉANIEN (FIFO)

Tous les ans, le **Festival international du film documentaire océanien (FIFO)** embarque ses festivaliers dans l'exploration de l'Océanie. Chaque projection est la promesse d'un voyage rempli d'émotions. Les rideaux se lèvent comme on hisserait les voiles d'un va'a tau'ati et entraînent le public à la découverte de l'immensité culturelle océanienne. Grâce aux documentaires océaniens, il navigue d'une île à l'autre, des îles constituées de spécificités propres et liées par de s destins communs. Sous le tumu 'ōrā de l'emblématique Paepae a Hiro de la Maison de la Culture, le festival parle. Il parle, il danse et il chante la tresse millénaire qui lie tous les peuples d'Océanie. Faire parler (de) l'Océanie et (de) ses peuples pour les rendre visibles aux yeux du monde, voici la raison d'être du FIFO. Le Festival offre ainsi aux Océaniens une scène pour faire vivre leurs cultures et une voix pour exprimer leurs préoccupations.

La promotion du film océanien se veut par ailleurs sans limites. Après tout, on n'enferme pas un peuple migrateur ! Après la capitale, depuis presque les origines, le Festival parcourt les 5 archipels de Polynésie française grâce au « FIFO dans les îles ». La pirogue du FIFO voyage également dans le grand Pacifique et jusqu'en Occident, dans le cadre du « FIFO Hors les murs », grâce aux liens tissés au fil des années avec des passionnés de l'Océanie à travers le monde.

<https://www.fifotahiti.com/>

Nouvelle-Calédonie

LE CHAPITÔ

Depuis plus de 10 ans, le Chapitô sillonne le territoire de Nouvelle-Calédonie, îles loyautés incluses, apportant aux habitants de zone rurale une offre de spectacles locaux et internationaux et d'ateliers de pratique artistique au plus grand nombre.

Cette association met sa structure entièrement itinérante et son équipe de professionnels au service des artistes du pays « pour que résonne l'art, circule la parole et se tissent les liens du futur entre les habitants ».

<https://lechapito.wixsite.com/lechapito/prestations>

Saint-Pierre-et-Miquelon

LES BRINGUE'BALEURS — (MIQUELON-LANGLADE)

Le folklore musical de Saint-Pierre-et-Miquelon est peu commun au reste de l'Amérique du Nord. Il est issu du mélange de la culture française et du folklore irlandais et écossais, avec la proximité du Canada. La tradition musicale repose essentiellement sur trois caractéristiques : une musique consacrée à la danse, un répertoire d'airs à danser très éclectique et la transmission orale des mélodies par la pratique.

Créée au sein de l'association Triskell, la récente formation musicale Les Bringue'Baleurs contribue désormais au maintien du répertoire de musiques traditionnelles des « Violoneux de Miquelon ».

Les échanges de pratiques entre les deux formations musicales sur la commune permettent de mettre en « partition » un répertoire traditionnellement joué en « routine ». Ces rencontres culturelles offrent aussi à la fois un concert avec un répertoire élargi, des échanges et l'organisation d'un bal populaire ouvert à tous. Un rendez-vous intergénérationnel fort apprécié où les anciens prennent plaisir à montrer et initier les plus jeunes aux danses traditionnelles.

Annexes

VUE D'ENSEMBLE DE LA MÉTHODE ET DE L'ORGANISATION DU PRINTEMPS DE LA RURALITÉ

Acteurs	Actions	Réalisations
Ministère de la Culture, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle	<p>Une concertation en ligne du 6 février au 31 mars</p> <p>4 questionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • habitants • représentants des collectivités • acteurs culturels • acteurs associatifs des territoires ruraux. <p>Envoi de plus de 100 contributions à l'adresse mail : printemps.ruralite@culture.gouv.fr</p>	<p>35 280 connexions tous questionnaires confondus.</p> <p>Recueil d'avis, propositions, initiatives ou actions déjà existantes au sein des zones rurales.</p>
DRAC et DAC	Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), sous l'égide des préfets de région, ont organisé au moins un débat par région, entre le 27 février et le 4 avril 2024.	44 débats se sont déroulés sur l'ensemble du territoire national.
IGAC	Mission effectuée entre le 7 février et le 30 avril 2024 : état actualisé de la présence de la culture en milieu rural, audition des acteurs culturels, élus, acteurs socio-professionnels, services de l'État.	<ul style="list-style-type: none"> - 71 000 lieux - 40 000 données de présence des dispositifs - près de 50 auditions organisées - 120 personnes auditionnées.
Institut CSA (DEPS)	Un sondage sur la vie culturelle en zone rurale réalisé entre le 19 et le 27 février 2024 : questionnaire auto-administré auprès d'un panel représentatif de la population rurale.	Panel de 2 010 habitants des communes rurales, âgés de 15 ans et plus.
Deux missions parlementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Une mission sur les enjeux de mobilité dans l'accès à la culture sous toutes ses formes au sein des territoires ruraux (Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques), - Une mission sur l'ingénierie culturelle en ruralité (Virginie Duby-Muller, députée de Haute-Savoie). 	<p>Plus de 150 personnes auditionnées</p> <p>Plusieurs déplacements en région</p>

DES DÉBATS DANS TOUTES LES RÉGIONS DE FRANCE ORGANISÉS PAR LES DRAC/DAC

- **44 rencontres** organisées par les DRAC/DAC au sein de communes rurales de différents départements, entre le 27 février et le 4 avril 2024.
- Des débats avec une **pluralité d'acteurs** : habitants, élus, acteurs culturels et associatifs, agents des collectivités territoriales. Les différents échelons des collectivités ont participé : communes, Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), départements, régions. Environ 3 500 participants aux débats.
- Au sein de **lieux variés** : médiathèque, ferme, salle communale, maison des écritures, abbaye, théâtre, écomusée...
- Des **formats diversifiés** : débats, conférences, tables rondes, ateliers.
- Des **thématiques larges** : ingénierie culturelle, circulation des œuvres et présence des artistes dans les territoires ruraux, participation des habitants à la vie culturelle, visibilité des projets culturels, la culture comme levier du vivre-ensemble, les patrimoines, les transports.

En parallèle de la consultation numérique et des débats organisés par les DRAC/DAC sur le territoire, **plus de 100 contributions** ont été envoyées au ministère de la Culture à l'adresse mail dédiée printemps-ruralite@culture.gouv.fr :

- 28 réseaux nationaux ont ainsi transmis leur contribution : 24 réseaux d'acteurs culturels associatifs et 4 fédérations d'éducation populaire
- 21 acteurs des territoires, dont 4 associations nationales de collectivités
- 50 associations locales et particuliers
- 5 acteurs privés

FOCUS SUR LES MISSIONS PARLEMENTAIRES

Mission de Virginie DUBY-MULLER, députée de Haute-Savoie, sur l'ingénierie culturelle

Le constat d'un déficit d'ingénierie culturelle dans les territoires ruraux est partagé par de nombreux acteurs. La mission identifie les besoins particuliers d'ingénierie adaptés aux spécificités des territoires ruraux et de proposer de nouvelles pistes d'action qui impliquent tous types d'acteurs : les collectivités territoriales, l'État, les acteurs de la formation et les acteurs du secteur de la culture dans l'ensemble du champ culturel.

Mission de Frédérique ESPAGNAC, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques, sur la mobilité

La mobilité occupe une place centrale parmi les freins soulignés par les habitants et les acteurs culturels. La mission appréhende cet enjeu sous le double prisme de la mobilité des publics (comment favoriser cette mobilité vers les équipements culturels, événements, festivals ou expositions sans surcoût pour les usagers, et dans le respect des trajectoires nationales de réduction de l'empreinte carbone ?) et de la mobilité des œuvres, des artistes et des intervenants artistiques dans les territoires ruraux.

L'ensemble des ressources documentaires du Printemps de la ruralité est disponible en ligne sur [printemps de la ruralité culture.gouv.fr/printempsdelaruralite](https://printempsdelaruralite.culture.gouv.fr)

Ressources

- **L'action du ministère de la Culture en direction des habitants des territoires ruraux (Inspection générale des affaires culturelles, ministère de la Culture, Mai 2024)**
- **Résultats du sondage sur l'offre culturelle dans les territoires ruraux (CSA Research pour le ministère de la Culture, Mars 2024)**
- **Résultats de la consultation numérique (Ministère de la Culture, Avril 2024)**
- **Éléments de synthèse des réunions de concertation organisées par les DRAC (Ministère de la Culture, Avril 2024)**



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*